



PROJET DU GOUVERNEMENT

TITRE : Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes pour la Promotion de l'Emploi (PADECOME-JFPE)

DUREE : 5 ans

AGENCES GOUVERNEMENTALES D'EXECUTION : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté/CSO/PLCP); Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques (Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes/ UCSP))

PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER : Banque Africaine de Développement (BAD)

COUT GLOBAL: 23 540 000 UC

PRET BAD: 21 190 000 UC

APPORT ETAT DU SENAGAL : 2 350 000 UC

I. Contexte et Justification

Le PADECOME-JFPE s'appuie sur le pilier 1 de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) 2013-2017. La SNDES traduit une volonté politique d'inscrire le Sénégal dans la trajectoire de l'émergence économique. Elle intervient dans un contexte particulier de transition démographique qui devrait se prolonger jusqu'en 2025, offrant ainsi une « fenêtre d'opportunité démographique » pendant laquelle des politiques proactives devraient être envisagées pour bénéficier de l'influence positive de la démographie sur la croissance économique. Le projet s'aligne principalement sur le premier des trois piliers de la SNDES qui porte sur la « croissance, productivité et création des richesses », décliné en divers sous-axes, notamment la promotion de l'emploi, le développement du secteur privé et le développement intégré de l'économie rurale.

Sur le plan sectoriel, le projet se fonde sur la Nouvelle Politique de l'Emploi (NPNE) qui vise la création d'emplois durables et une meilleure gestion du marché du travail. Du fait de l'évolution démographique, il est estimé à 150 000 le nombre de nouveaux emplois que l'économie sénégalaise devrait générer chaque année. La promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, ainsi que la mise en place de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé figurent parmi les stratégies envisagées. Le suivi et la gestion du marché du travail nécessitent également un système d'information sur l'emploi efficace et la rationalisation des structures de promotion de l'emploi.

Le projet est également aligné sur le DSP 2010-15 et la stratégie de la Banque pour la période 2013-2022. Le projet s'insère dans le pilier 1 du DSP 2010-2015, qui vise le « soutien à la croissance inclusive par la diversification et l'intégration économique ». Le projet cadre aussi avec le pilier 1 (infrastructure

agricole) de la stratégie 2010-2014 de la Banque pour le secteur agricole, en ce qui concerne le développement des compétences pour l'emploi et surtout la croissance inclusive. En effet, le développement de micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans l'agrobusiness contribuera non seulement à l'amélioration de productivité et à la création de richesse dans ce secteur, mais également à une croissance plus inclusive. Le projet s'insère dans trois des cinq priorités opérationnelles de la stratégie 2013-2022 (Compétences et technologie; Développement du secteur privé; et Développement des infrastructures) et cible deux des trois domaines d'intérêts particuliers (Agriculture, sécurité alimentaire et Genre).

II. Description Du Projet

2.1. Objectif général

L'objectif du projet est de contribuer au développement économique du pays en favorisant l'émergence de MPME de jeunes et de femmes principalement dans la chaîne de valeur agricole et celle des services.

2.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'améliorer les opportunités de création d'emplois et de revenus durables au profit des jeunes et des femmes

2.3. Composantes du projet

1. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural et périurbain ;
2. Infrastructures technologiques de soutien aux MPME ;
3. Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes ;
4. Coordination et gestion du projet.

III. Zones et bénéficiaires visés par le projet

Le projet intervient dans quatre (4) régions administratives et la Banlieue de Dakar. Il s'agit de Kaolack, Fatick, Thiès, Casamance Naturelle (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et Banlieue de Dakar. Du point de vue de la superficie elles couvrent 37 869 km² pour une population de 6 662 175 habitants. Le choix des quatre première régions s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs liés à la vulnérabilité, l'ampleur du chômage et du sous-emploi, le poids démographique, l'existence de niches et de potentialités dans la chaîne des valeurs agricoles et l'existence de potentiels d'initiatives et de capacités d'autonomisation des femmes et des jeunes. L'agriculture constitue l'activité dominante dans les régions ciblées et est le moteur de l'économie locale. Quant à la banlieue de Dakar, son choix s'explique aussi par la forte proportion de jeunes diplômés au chômage et le potentiel de porteurs de projets tant dans les chaînes de valeurs agricoles surtout dans la zone des Niayes que dans les métiers de soutien (artisanat, menuiserie). Le projet a prévu de réaliser des plateformes multifonctionnelles intégrées pour les femmes et de renforcer les compétences des jeunes pour une qualification à l'emploi. L'annexe technique C.4 donne des informations complémentaires relatives aux bénéficiaires et zones ciblées.

Le projet vise essentiellement les jeunes et femmes sans emploi porteurs de projets, les jeunes et femmes sans qualification, les femmes entrepreneurs (débutantes et confirmées). Au total, plus de 15 000 emplois seront créés dont 9 000 pour les femmes et 6000 pour les jeunes. Enclencher une dynamique locale de création d'entreprise rurale dont les effets indirects favorisent la densification du tissu économique local constitue l'objectif ultime à atteindre. En tenant compte des emplois indirects formels et informels estimés à

7 500 (soit un total d'emplois directs et indirects de 22 500) et du fait que chaque promoteur contribuera à aider au moins trois personnes de son entourage grâce à son revenu, on estime à 67 500 le nombre de personnes touchées. Le projet permet également aux promoteurs de passer du stade de main d'œuvre non qualifiée à celui de qualifiée, grâce au programme de renforcement de capacités.

IV. Impact Social du projet

Les femmes seront les bénéficiaires directes des produits offerts par le projet. Les femmes constituent 52% de la population totale et 48% de la population active. La majorité des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, surtout en milieu rural. Environ 28 % des ménages dirigés par une femme sont extrêmement pauvres, contre 25 % pour les ménages dirigés par un homme. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens rudimentaires pour près de 82,6 % contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel (35%) et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux moyens de production (terre, équipements, engrais) et à des financements adéquats.

Les interventions visant les femmes et les jeunes dans les 4 régions et la banlieue de Dakar comme cibles particulières contribueront à l'équité du genre dans l'accès à l'emploi. La réalisation de 15 plateformes multifonctionnelles intégrées va améliorer les conditions de vie de plus de 60 villages par la diminution du temps de travail et de la pénibilité de leurs tâches. Dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et l'artisanat, le projet envisage de développer des activités de renforcement de capacités orientées vers

l'entrepreneuriat en vue d'une promotion du leadership féminin et des jeunes dans toutes les activités économiques et d'assurer en même temps leur autonomisation et de renforcer leur pouvoir de décision, particulièrement en milieu rural. De plus, les appuis spécifiques menés dans les domaines du maraichage, de la transformation et de la commercialisation permettront aux femmes de mieux s'intégrer dans le tissu économique. A cet effet, une démarche basée sur le déroulement de programmes Education, Information, Communication (IEC) sera adoptée par le projet pour contribuer à lever les obstacles à caractère social et culturel représentant un goulot d'étranglement pour la femme. Au total, plus de 9 000 femmes et jeunes filles et 6 000 jeunes hommes seront touchés par le projet. L'accroissement des revenus des femmes et donc de leurs apports aux revenus des ménages contribuera à l'équité homme/femme. Cette approche genre est conforme aux indications de la SNDES et à la Prospective « Sénégal 2035 » qui mettent la femme au centre du développement pour les prochaines décennies.

Le projet créera des emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et péri urbain et contribuera à freiner l'exode rural. Par rapport aux moyens matériels et humains qui seront déployés dans les zones d'intervention, le projet vise d'une part à contenir la migration vers les centres urbains notamment la capitale Dakar qui a reçu en 2010 déjà, plus de 35,5% des migrants (avec en majorité 22,8% de Thiès, 13,8% de Ziguinchor, et 13,5% de Kaolack). Il vise d'autre part à fixer les populations jeunes dans leur terroir d'origine à travers la promotion d'activités génératrices de revenus (MPME).²

Le projet améliorera l'accès des populations aux services sociaux de base et contribuera à renforcer la sécurité alimentaire. En effet, l'augmentation du pouvoir d'achat des populations à travers la mise en œuvre des fermes agricoles et aquacoles, permettra aux ménages, et particulièrement aux femmes, de

disposer de plus de moyens pour accéder aux soins de santé, et prendre en charge de façon plus conséquente la scolarité des enfants. Le projet favorise donc les dynamiques de développement local dans un cadre d'échange ouvert basé sur l'implication, la participation de tous les segments de la société et qui offre à chaque acteur une égale chance d'accès aux institutions et aux infrastructures communautaires. Il s'agit de répondre à l'impératif social de mettre la jeunesse au service du développement, et aussi de moderniser l'agriculture par l'innovation et la transformation semi industrielle de la production. Dans cette perspective, le projet prévoit la création de plus de 15 000 emplois directs dans les zones d'intervention. Les emplois indirects formels et informels sont estimés à 7 500, ce qui porte le nombre d'emplois à 22 500 sur la durée du Projet. La création et la réhabilitation de centres de formation professionnelle et de centres d'incubation de métiers par le projet contribue largement à la qualification de la main d'œuvre locale et à la pérennisation des activités. La capitalisation de l'expérience du Projet permettra in fine, la possibilité d'une démultiplication à l'échelle nationale et surtout pour chaque travailleur d'une ferme, d'être un entrepreneur agricole créateur à son tour de nouveaux emplois offre d'excellentes perspectives d'accroissement de la productivité agricole et partant de la sécurité alimentaire.

Langue : FRANÇAIS
Original : Français



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
AL-BAYANÉ DE LA VEILLE ET DU NOUVEAU

PROJET : Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes pour la Promotion de l'Emploi (PADECOMÉ-JFPE)

PAYS : République du Sénégal

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date: septembre 2013

Equipe de l'évaluation	Chef d'équipe Mme Rokhaya TRAORE, Socio économiste, SNFO/OSHD.2		
	Membres de l'équipe M. Corbin Michel GUEDEGBE, Spécialiste de l'Education en Chef, OSHD.2 M. Borel FOKO TAGNE, Economiste supérieur de l'Education, OSHD.1 M. Mamadou KANE, Ingénieur de l'Irrigation en Chef, SNFO/OSAN.4 Mme Rokhaya DIOP DIALLLO, Spécialiste principal Secteur Privé, SNFO/OPSM.4 M. Soulyèye KITANE, Spécialiste Dév. Rural & Environnement, OSAN.4		
	M. El Hadj Malick SOUMARE, Expert en acquisitions, SNFO/ORPF M. A. NNA EBONO, Coordonnateur régional en gestion financière, SNFO/ORPF Mme Fatou Siby FAYE BA, Spécialiste en décaissement, SNFO/FFCO M. Mamadi KEITA, Consultant, Expert Financier, OSHD.1 M. Makhète Aboubacar CISSE, Consultant, Architecte		
	Directeur régional:	M. Frank PERRAULT, ORWB	
	Directeur sectoriel:	Mme Agnès SOUCAT, OSHD	
	Chef de division :	M. Boukary SAVADOGO, OSHD.2	
	Représentante résidente:	Mme Leïla MOKADEM, SNFO	
	Pairs évaluateurs	M. Etienne PORGO	Lead Education OSHD
		M. Mohamed GUEYE	Economiste en Education Principal, OSHD.2
		M. Amadou BA,	Agroéconomiste, OSAN 1
M. Mayécor N'DIAYE		Expert OWAS.1	
Mme Khadidiatou GASSAMA		Economiste Pays, SNFO	
Mme Maimouna DIOP LY		Analyste principale en Santé, GHFO/OSHD.3	
M. Kossi Robert EGUIDA	CPO Principal, SNFO		
M. Ali EYEGUE	Socio-économiste principal OSHD.1		

TABLE DES MATIERES

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution

10 viii

I	ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque	2
1.3	Coordination de l'aide	3
II	DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1	Composantes du projet	4
2.2	Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	6
2.3	Type de projet	7
2.4	Coût du projet et dispositifs de financement	7
2.5	Zone et bénéficiaires visés par le projet	10
2.6	Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet	11
2.7	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet	11
2.8	Principaux indicateurs de performance	12
III	FAISABILITE DU PROJET	12
3.1	Performance économique et financière	12
3.2	Impact environnemental et social	13
IV	EXECUTION	15
4.1	Modalités d'exécution	15
4.2	Suivi	17
4.3	Gouvernance	18
4.4	Durabilité	19
4.5	Gestion des risques	19
4.6	Développement des connaissances	20
V	CADRE JURIDIQUE	20
5.1	Instrument légal	20
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque Erreur ! Signet non défini.	
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque	21
VI	RECOMMANDATION	21
	ANNEXES	

Equivalences monétaires
(juillet 2013)

Unité monétaire	1 CFA
1 UC	751,231 Francs CFA
1 UC	1,53181 \$EU
1 UC	1,18190 Euros

Année fiscale
1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	2,204 livres
1 kilogramme (kg)	2,200 livres
1 mètre (m)	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	0,62 mile
1 hectare (ha)	2,471 ares

ABREVIATIONS ET SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
AID/PMI	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
ARD	Agence Régionale de Développement
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANIDA	Agence Nationale de l'Insertion et de Développement Agricole
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
CNP	Conseil National du Patronat
CNES	Confédération Nationale des Entreprises du Sénégal
DECCS	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEPA	Direction de l'Elevage et des Productions Animales
DSP	Document de Stratégie Pays
ESPS	Enquête sur la pauvreté au Sénégal
GTI	Groupe technique Intersectoriel
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural
MCI	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFEFF	Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin
MFPAA	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat
MJEPVC	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et des Valeurs Civiques
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
PADERCA	Projet d'Appui au Développement Rural de la Casamance
PAGF	Programme Appui à Gestion des Femmes
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAPS	Projet d'Appui à la Promotion du Secteur Privé
PARE II	Programme d'appui aux réformes économiques, phase II

PICP	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PRUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTMF	Plate-forme multifonctionnelle
S&E	Suivi et Evaluation
SIE	Système d'Information sur l'Emploi
SNDDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
U.C.	Unité de Compte
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	Agence Américaine de Coopération Internationale (<i>United States Agency for International Development</i>)

Fiche du projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR

République du Sénégal

ORGANE D'EXECUTION

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la
Promotion des Valeurs Civiques

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAO	21 190 000	Prêt
Gouvernement	2 350 000	contrepartie
COÛT TOTAL	23 540 000	

Importantes informations financières du FAO

Monnaie du prêt : UC

Type d'intérêts : SO

Marge du taux d'intérêt : SO

Commission d'engagement : 0,50%

Commission de service : 0,75%

Echéance : 50 ans

Différé d'amortissement : 10 ans

TRÉ; VAN (scénario de base) : 73,4%; 5,18 milliards

FCFA (emplois dans l'aquaculture) et 14,7% et 516,8
millions de FCFA (emplois dans l'agriculture)

Durée -- principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Juin 2013
Négociations	Octobre 2013
Approbation du projet	Octobre 2013
Entrée en vigueur	Décembre 2013
Achèvement	Décembre 2018
Dernier décaissement	Juin 2019

RESUME DU PROJET

Aperçu général du projet.

Le Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes pour la Promotion de l'Emploi vise à contribuer à la création d'emplois décents et de revenus durables à travers le renforcement des compétences et l'émergence de micro et petites et moyennes entreprises (MPME) de jeunes et de femmes. Le choix de la chaîne des valeurs agricoles et des services permet d'élargir les opportunités d'emploi et de création de revenus, dans les régions ciblées de Kaolack, Fatick, Thiès, Casamance Naturelle (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) et de la banlieue de Dakar. D'une durée de cinq ans, son coût total est de 23,54 millions d'UC financé par un prêt FAD (21,19 millions d'UC) et le Gouvernement du Sénégal (2,35 millions d'UC). Le projet permettra de générer au moins 15 000 emplois durables et décents en milieu rural et périurbain dont 60% de jeunes garçons et filles et 40% de femmes et de renforcer les capacités techniques et managériales de 17 000 promoteurs. Il prévoit la réalisation de 156 fermes agricoles, aquacoles et avicoles intégrées devant permettre la mise en valeur d'environ 1000 ha de terre, ainsi que la construction de 18 centres d'incubation pour les métiers artisanaux, l'installation de 15 plateformes multifonctionnelles et 40 kiosques de commercialisation, et la réfection de 3 centres de formation professionnelle agricoles.

Evaluation des besoins.

Le Sénégal est confronté depuis 2000 à une crise de l'emploi affectant surtout les femmes, les jeunes et les plus diplômés. En 2011 le pays comptait 461 000 chômeurs et 32,0% des actifs occupés étaient en fait sous-employés. Les jeunes représentent 36,5% de la population totale et leur taux de chômage est de 12,7%. Le secteur privé offre peu d'opportunités d'emplois salariés, et les PME/PMI accèdent difficilement au financement en raison des niveaux élevés de garanties bancaires exigées. Par ailleurs, le fort taux de chômage s'explique aussi par l'inadéquation entre formation et emploi. L'emploi s'exerce principalement à titre indépendant (24% des actifs en 2011) alors que le système éducatif ne stimule pas assez tôt les capacités entrepreneuriales. Enfin, l'agriculture est une niche d'emplois mais la productivité du travail est à améliorer pour attirer les jeunes. En égard à ces contraintes, l'approche intégrée du financement et de la promotion des chaînes de valeurs retenue pour le projet vise à contribuer non seulement à l'amélioration de la productivité et à la création de richesses dans ce secteur, mais aussi à la diversification de l'économie et à une croissance plus inclusive.

Valeur ajoutée pour la Banque.

La Banque a acquis au Sénégal et dans d'autres pays des expériences en matière du développement des compétences de divers acteurs et du renforcement de la productivité dans le monde rural. Ces expériences ont été mises à profit dans la conception et la mise en œuvre de ce projet. En effet, la Banque a financé plusieurs opérations visant le renforcement des capacités dans divers secteurs à travers le développement de compétences et la promotion de l'entrepreneuriat, ainsi que les prestations des services essentiels d'une part et l'accroissement de la production agricole, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi en milieu rural d'autres part. Se fondant sur ces expériences, le projet créera les conditions technologiques adéquates pour développer les compétences et l'entrepreneuriat permettant la mise en place de MPME indispensables à la création d'emplois durables.

Gestion des connaissances

Le caractère multisectoriel du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, à travers l'exploitation des chaînes de valeurs, constitue une source de connaissances utile à la Banque. En effet la préparation du projet offre un exemple de collaboration entre deux départements sectoriels de la Banque (OSHD, OSAN et OPSM). Le projet représente aussi un modèle intégrant le renforcement de compétences et l'appui financier favorisant l'émergence de MPME pour la création d'emplois dans un contexte spécifique donné. Par ailleurs le processus d'évaluation d'impact qui sera initié dès le démarrage du projet dans le cadre du système de suivi et d'évaluation permettra à travers des études et des enquêtes de noter les meilleures pratiques qui pourront être appliquées dans d'autres contextes. Les informations ainsi recueillies seront disponibles à travers les systèmes de diffusion interne et externe de la Banque.

Sénégal : Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes pour la Promotion de l'Emploi

Cadre logique axé sur les résultats

But du Projet: Contribuer au développement économique du pays en favorisant l'émergence de PME de jeunes et de femmes, principalement dans la chaîne des valeurs		Moyens de Vérification		Risques, Menaces et Mesures d'atténuation	
Chaine des Résultats		Indicateurs de Performance		Cible (2018)	
Indicateurs		Données de base (2011)			
IMPACT	Une croissance économique accélérée et inclusive	(1) Taux de chômage des jeunes (filles et garçons) (2) Taux de chômage chez les femmes (3) Taux de croissance économique annuel (4) prévalence de la pauvreté	12,7% 15,3% 2,6% 46,7%	9,0% (2011) 10,0% (2021) 7,5% (2020) 40% (2021)	Revenu National Brut SNDES ANSD Enquêtes ANSD
	1. Les opportunités de création d'emplois au profit des jeunes et des femmes sont favorisées	1.1. Proportion de MPME créés par les jeunes et les femmes, dans le cadre du projet, toujours fonctionnelles 1.2. Proportion de jeunes chômeurs (hommes/femmes) prêts à créer leur propre entreprise	0 6,1%/11,1%	40% (2018) 15% (2018)	Rapports d'activités LGP MIEPVC ANSD
	2. Les revenus des bénéficiaires ont augmenté	2.1 Revenus annuels des jeunes et des femmes des fermes agricoles 2.2 Revenus des femmes des fermes aquacoles 2.3 Revenus des jeunes et femmes des plateformes multifonctionnelles	200.000 FCFA an 320.000 FCFA an 150.000 FCFA	- 2 millions de FCFA - 150 000 et 400 000 à 500 000 FCFA an	Rapports d'activités LGP MIEPVC ANSD Enquêtes d'activités
	3. L'information sur les marchés agricoles est améliorée et accessible aux cibles du projet	3.1. Proportion de MPME des zones du projet utilisant le système d'information sur les marchés agricoles 3.2. Nombre de jeunes et de femmes ayant accès à l'information sur le marché	<0 <0	80% (2018) 80% (2018) dans les zones du projet	MCM Inclusion Agricole
PRODUITS	1.1. Dispositif en place pour l'identification et la sélection des projets des jeunes et des femmes	1.1.1. Nombre d'activités d'IEC exécutés par an 1.1.2. % de projets analysés par an par rapports aux projets reçus 1.1.3. % de projets bancables par rapport au nombre de projets reçus	Aucun Aucun Aucun	100 projets 90% 50%	MIEPVC
	1.2. Capacités techniques et entrepreneuriales des porteurs de projets renforcés	1.2.1. Nombre d'institutions de formation identifiées et renforcées 1.2.2. Nombre de centres d'incubation de métiers renforcés et fonctionnels	aucun 14	03 structures au niveau nationale 7 renforcés dans les zones du projet	MIEPVC
	1.2.3. Proportion de jeunes et femmes porteurs de	1.2.3. Proportion de jeunes et femmes porteurs de	aucun	60% des jeunes	Rapports d'activités

		40% des femmes		Risque d'échec de l'activité	
ACTIVITES PAR COMPOSANTE	projets sélectionnés dont les capacités entrepreneuriales ont été renforcées	aucun	01	MUEPVC	Risque d'échec de l'activité
	1.3. Des projets sont financés et mis en œuvre par les porteurs de projets	aucun	au moins 90%	Rapport d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.1. Mécanisme de financement approprié et durable mis en place	aucun	Au moins 90%	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.2. Proportion de projets sélectionnés qui sont financés	aucun	Au moins 90%	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.3. Volume de financement accordé aux cibles dans le cadre du mécanisme de financement	-	15 000 (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.4. Nombre d'emplois créés	-	50%	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.4.1. Dont % pour les Jeunes (filles et garçons)	-	40%	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.3.4.2. Dont % pour les Femmes	-	135 Femmes	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	1.4 Infrastructures Technologiques de soutien	-	40 Kiosques 15 plateformes	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	2.1. Système national d'information sur le marché de l'emploi mis en place	-05 (2012)	14 (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	2.2. Niches d'emplois et débouchés dans la chaîne de valeur identifiées	15 000 (2012)	1 000 000 (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	3.1. Dispositif de gestion du projet mis en place	Rapport disponible tous les 3 ans	Données et rapports annuels (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
	3.2. Capacités de l'organe d'exécution renforcée	Aucun (2012) Aucun (2012)	01 Plaquette 2014 Système disponible (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité
3.3. Capacités des acteurs publics et privés renforcée au niveau central et régional	0 Aucun	10 (2013) Organe en place (2014)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
3.2.1. Personnel en place et formé	Aucun	01 (2014)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
3.2.2. Rapport d'exécution produit dans les délais	0	05 (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
3.2.3. Taux d'exécution du projet	-	90% (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
3.3.1. Nombre de session de formation en programmation et gestion	0	50	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
3.3.2. Nombre d'acteurs public et privés formés	0	3 000 (2013)	MUCR Rapports d'activités	Risque d'échec de l'activité	
COMPOSANTE 1. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et des femmes en milieu rural et péri-urbain IEC : identification et sélection de projets ; formulation projet ; renforcement capacités techniques et managériales des promoteurs	COMPOSANTE 1. Promotion de l'entreprenariat des jeunes et des femmes en milieu rural et péri-urbain IEC : identification et sélection de projets ; formulation projet ; renforcement capacités techniques et managériales des promoteurs				
COMPOSANTE 2. Infrastructure technologiques de soutien aux MPME. Mise en place femmes agricoles ; équipements ; incubateurs de métiers ; soutien de commercialisation ; systèmes d'information sur l'emploi ; systèmes d'information sur le marché	COMPOSANTE 2. Infrastructure technologiques de soutien aux MPME. Mise en place femmes agricoles ; équipements ; incubateurs de métiers ; soutien de commercialisation ; systèmes d'information sur l'emploi ; systèmes d'information sur le marché				
COMPOSANTE 3 : Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes. Mise en place d'un mécanisme de financement permettant de faciliter l'accès des bénéficiaires à des financements souples, accompagnement mise en œuvre	COMPOSANTE 3 : Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes. Mise en place d'un mécanisme de financement permettant de faciliter l'accès des bénéficiaires à des financements souples, accompagnement mise en œuvre				
COMPOSANTE 4 : Coordination et gestion du projet. Mise en place et renforcement d'organes de décision, de supervision de gestion, de suivi et d'évaluation des activités du projet (personnel) ; équipement ; assistance technique ; suivi-évaluation ; audit ; formation, communication, fonctionnement	COMPOSANTE 4 : Coordination et gestion du projet. Mise en place et renforcement d'organes de décision, de supervision de gestion, de suivi et d'évaluation des activités du projet (personnel) ; équipement ; assistance technique ; suivi-évaluation ; audit ; formation, communication, fonctionnement				

Calendrier d'exécution du projet

N°	Task Name	Début	Fin
1	INFORMATION SUR LE CYCLE DU PROJET	Mer 23/10/13	Ven 08/03/19
2	Approbation du prêt	Mer 23/10/13	Mer 23/10/13
3	Note d'information générale sur les acquisitions	Jeu 24/10/13	Ven 01/11/13
4	Signature de l'accord de prêt	Lun 18/11/13	Lun 18/11/13
5	Entrée en vigueur du prêt	Mar 24/12/13	Jeu 26/12/13
6	Lancement du projet	Lun 27/01/14	Mar 04/02/14
7	Missions de supervision	Lun 02/06/14	Ven 14/12/18
18	Mission de revue à mi-parcours	Ven 01/07/16	Jeu 14/07/16
19	Achèvement du projet	Sam 29/12/18	Sam 29/12/18
20	Mission du rapport d'achèvement	Lun 25/02/19	Ven 08/03/19
21	REHABILITATION CENTRES DE FORMATION	Ven 14/02/14	Ven 06/05/16
22	Recrutement BE pour études Centres de formation	Mar 04/02/14	Lun 19/05/14
23	Elaboration études et DAO Centres formation	Lun 02/06/14	Ven 22/08/14
24	Publication avis et présélection pour travaux	Lun 01/09/14	Jeu 30/10/14
25	Soumission, évaluation des offres et adjudication	Mer 05/11/14	Mar 16/12/14
26	Travaux de réhabilitation des Centres de formation	Ven 02/01/15	Jeu 27/03/15
27	EQUIPEMENT CENTRES DE FORMATION	Mer 05/03/14	Mar 30/06/15
28	Elaboration DAO	Mar 04/03/14	Lun 30/06/14
29	Publication avis AOI	Mer 02/07/14	Mar 30/09/14
30	Soumission, évaluation des offres et adjudication	Mer 08/10/14	Jeu 29/01/15
31	Livraison équipements	Mer 08/10/14	Jeu 29/01/15
32	EQUIPEMENT CENTRES INCUBATION METIERS	Mer 04/02/15	Mar 30/06/15
33	Elaboration DAO	Mar 04/03/14	Lun 30/06/14
34	Publication avis AOI	Lun 07/07/14	Ven 03/10/14
35	Soumission, évaluation des offres et adjudication	Mer 08/10/14	Jeu 29/01/15
36	Livraison équipements	Jeu 05/02/15	Mar 30/06/15
37	FERMES ANIDA-ANA	Sam 01/02/14	Mer 31/08/15
38	Signatures conventions (ANIDA-ANA-ANEJ-PTFM)	Sam 01/02/14	Lun 31/03/14
39	Recrutement BE études fermes ANIDA & ANA	Mar 01/04/14	Lun 30/06/14
40	Elaboration études & DAO fermes ANIDA & ANA	Mar 03/08/14	Mar 30/09/14
41	Publication des avis de présélection pour travaux	Lun 05/10/14	Ven 28/11/14
42	Soumission, évaluation des offres, adjudication	Ven 05/12/14	Jeu 25/02/15
43	Aménagement fermes ANIDA et ANA	Lun 03/08/15	Mer 31/08/15
44	RENFORCEMENT CAPACITES	Mar 01/07/14	Lun 31/12/18
45	Renforcement des capacités	Mar 01/07/14	Lun 31/12/18
46	MISE EN PLACES I.E	Mar 03/05/14	Mer 30/07/14
47	Publication des avis de présélection pour SIE	Lun 04/08/14	Ven 31/10/14
48	Soumission, évaluation des offres et adjudication	Jeu 06/11/14	Lun 31/07/17
49	Réalisation et déploiement SIE	Jeu 06/11/14	Lun 31/07/17
50	EQUIPEMENTS PTFM & FERMES	Mar 04/03/14	Lun 30/06/14
51	Elaboration DAO	Lun 07/07/14	Ven 03/10/14
52	Publication avis AOI	Mer 08/10/14	Jeu 29/01/15
53	Soumission, évaluation des offres et adjudication	Jeu 05/02/15	Mar 30/06/15
54	Livraison équipements	Lun 02/03/15	Jeu 14/03/15
55	Missions d'audit annuelles	Lun 02/03/15	Jeu 14/03/15

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019



RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'ENTREPRENARIAT DES
JEUNES ET DES FEMMES POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de prêt de 21,19 millions d'UC du FAD soit environ 17 milliards de F CFA, à la République du Sénégal, pour le financement du Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes pour la Promotion de l'Emploi.

I ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le présent projet s'appuie sur le pilier 1 de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) 2013-2017. La SNDES traduit une volonté politique d'inscrire le Sénégal dans la trajectoire de l'émergence économique. Elle intervient dans un contexte particulier de transition démographique¹ qui devrait se prolonger jusqu'en 2025, offrant ainsi une « fenêtre d'opportunité démographique » pendant laquelle des politiques proactives devraient être envisagées pour bénéficier de l'influence positive de la démographie sur la croissance économique. Le projet s'aligne principalement sur le premier des trois piliers de la SNDES qui porte sur la « croissance, productivité et création des richesses », décliné en divers sous-axes, notamment la promotion de l'emploi, le développement du secteur privé et le développement intégré de l'économie rurale.

1.1.2 Sur le plan sectoriel, le projet se fonde sur la Nouvelle Politique de l'Emploi (NPNE) qui vise la création d'emplois durables et une meilleure gestion du marché du travail. Du fait de l'évolution démographique, il est estimé à 150 000 le nombre de nouveaux emplois que l'économie sénégalaise devrait générer chaque année. La promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, ainsi que la mise en place de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé figurent parmi les stratégies envisagées. Le suivi et la gestion du marché du travail nécessitent également un système d'information sur l'emploi efficace et la rationalisation des structures de promotion de l'emploi. Le projet contribue à opérationnaliser la NPNE en s'appuyant sur le secteur agricole, recelant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

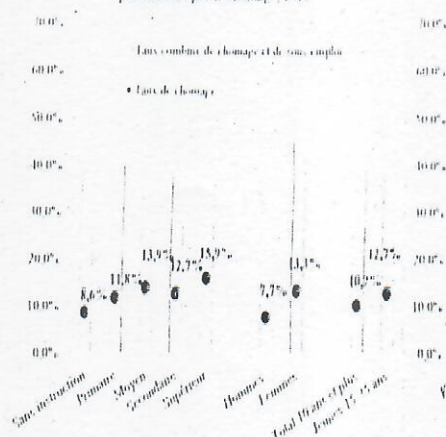
1.1.3 Le projet est également aligné sur le DSP 2010-15 et la stratégie de la Banque pour la période 2013-2022. Le projet s'insère dans le pilier 1 du DSP 2010-2015, qui vise le « soutien à la croissance inclusive par la diversification et l'intégration économique ». Le projet cadre aussi avec le pilier 1 (infrastructure agricole) de la stratégie 2010-2014 de la Banque pour le secteur agricole, en ce qui concerne le développement des compétences pour l'emploi et surtout la croissance inclusive. En effet, le développement de micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans l'agrobusiness contribuera non seulement à l'amélioration de productivité et à la création de richesse dans ce secteur, mais également à une croissance plus inclusive. Le projet s'insère dans trois des cinq priorités opérationnelles de la stratégie 2013-2022 (Compétences et technologie; Développement du secteur privé; et Développement des infrastructures) et cible deux des trois domaines d'intérêts particuliers

¹ Baisse du rapport entre la population inactive et celle en âge de travailler.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 L'intervention de la Banque sera une contribution majeure à la résolution dans le pays d'une crise latente de l'emploi affectant surtout les femmes, les jeunes et les plus éduqués. En effet, en dépit d'une faible croissance du PIB réel (3,5% en moyenne depuis 2006, pour un accroissement démographique de 2,6%), le taux de

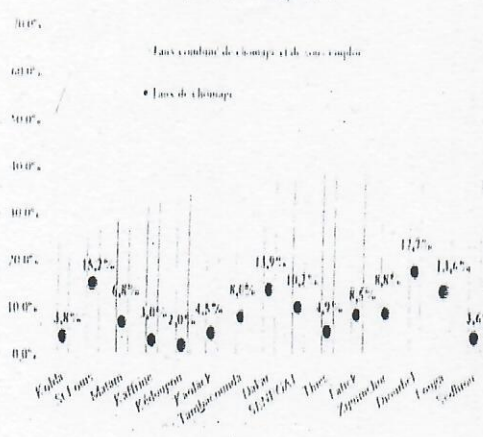
Figure 1. Les plus éduqués, les femmes et les jeunes sont plus affectés par le chômage, 2011



Source: ARSD et calculs des auteurs à partir des données de l'ISPS de 2011

Le taux combiné de chômage et de sous-emploi est calculé en exprimant le total des chômeurs et des personnes sous-employées en % de la population active

Figure 2. Il existe de fortes disparités régionales dans l'accès à l'emploi, 2011



chômage est resté proche de 10% depuis 2006. Cela masque une crise latente de l'emploi. Le pays compte 461 000 chômeurs en 2011 dont 67,1% sont des jeunes. On note en général un taux de chômage plus élevé chez les femmes que chez les hommes (13,3% contre 7,7%). La même tendance s'observe chez les jeunes² (17,4% chez les jeunes femmes contre 9,1% chez les jeunes hommes). Il existe aussi de fortes disparités régionales et une augmentation du chômage avec le niveau d'instruction (cf. figures 1 et 2). Les figures illustrent aussi une forte prévalence du sous-emploi, qui touche 32% des actifs occupés (37% des femmes et 28% des hommes).

1.2.2 Ces difficultés tiennent à la fois à l'inadéquation formations-emplois et à des contraintes économiques structurelles. Bien que près d'un actif sur quatre exerce à son propre compte (24% en 2011), le système éducatif ne stimule pas assez tôt l'esprit entrepreneurial, car seuls 8,6% des jeunes chômeurs en 2011 se disent prêts à créer leur propre emploi (11,1% chez les femmes ; 6,1% chez les hommes). D'autre part, le potentiel de création d'emplois est sous-exploité eu égard aux rigidités du système bancaire en terme de financement du secteur privé. Il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour faire face à certaines contraintes structurelles, tout en répondant aux défis urgents en matière de création d'emplois.

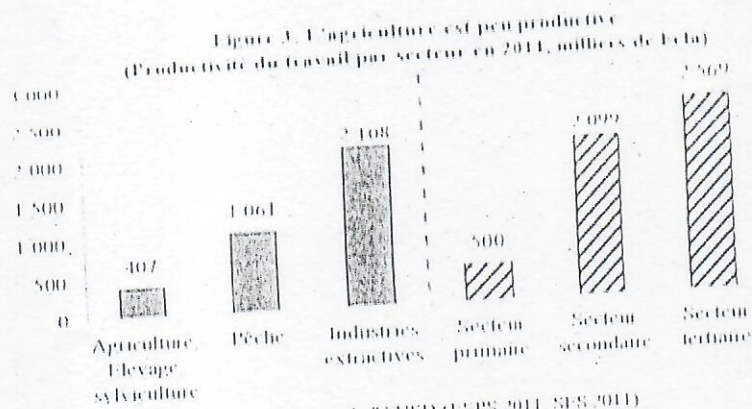
1.2.3 Le projet, à travers des formations techniques et professionnelles et à l'entrepreneuriat, favorisera la création directe d'emplois durables au Sénégal dans le secteur agricole. En effet, bien qu'il assure 48,5% des emplois en 2011, ce secteur qui offre de nombreuses opportunités de création d'emplois, ne contribue qu'à hauteur de 13,8 % au PIB. Ceci s'explique principalement par la faiblesse de la productivité du travail (500 000 FCFA par an, contre 5 fois plus dans le secteur tertiaire) (voir Figure 3), ce qui représente 43% de la moyenne des pays à niveau de développement comparable³. En favorisant l'émergence de MPME performantes et la création d'emplois dans la chaîne de valeurs agricole, le projet créera une dynamique vertueuse de croissance inclusive, de productivité et

² Au Sénégal, les jeunes sont ceux âgés de 15-35 ans. Ils représentent 36,5% de la population totale, elle-même estimée à 13,5 millions en 2013, et majoritairement rurale, à 55,0%.

³ Calculs à partir des données de la Banque mondiale (*World Development Indicators* 2012).

de création de richesse favorable à la réduction du chômage et du sous-emploi.

1.2.4. Le projet s'inscrit en complémentarité et synergie avec d'autres opérations et consolidera les stratégies et pratiques réussies de la Banque visant à faire des ressources humaines le moteur du développement. La Banque a une expérience dans des projets associant le renforcement des compétences professionnelles et



notamment de projets tels que le projet d'appui à la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles au Maroc, ou le « Souk-at-tannia » (marché du développement) en Tunisie. Au Sénégal, l'appui de la Banque à la promotion de l'emploi a été matérialisé à travers diverses activités dont la mise en place d'infrastructures pour la formation technique et professionnelle et l'insertion des formés dans des structures pérennes et des mécanismes de micro crédit. Le projet profitera ainsi des leçons tirées de ces expériences. Par ailleurs, à travers le choix de la chaîne des valeurs agricoles comme vecteur de création d'emplois, le projet consolide les acquis des projets PADERCA, PAPII, et PMIA en matière d'emploi de jeunes et de femmes et est en complémentarité avec les projets existant au Sénégal, dont ceux de la Banque (PAPS, PACICE, Projets GAFSP et projet des Pistes Communautaires en appui au PNDL). Ces derniers ont renforcé les capacités nationales en matière d'infrastructures et de ressources humaines permettant une meilleure maîtrise de l'eau, la préservation du capital productif et l'aménagement des pistes rurales) et l'appui à l'amélioration du climat des affaires et de l'environnement des PMI.

1.3. Coordination de l'aide

Au Sénégal, les Partenaires Techniques et Financiers interviennent dans divers domaines et le dialogue avec le Gouvernement se déroule au sein d'un groupe élargi «G-50» que la Banque co-préside actuellement avec l'USAID. La coordination générale est assurée par la Direction de la coopération économique et financière (DCEF) du Ministère de l'économie et des finances. La SNDES) 2013-2017, la Stratégie de croissance accélérée (SCA) et le NPNE sont les documents de référence des PTFs qui accompagnent le pays dans ses efforts de développement et de lutte contre la pauvreté. La coordination des PTFs intervenant dans la promotion de l'emploi se limite actuellement à un groupe constitué d'agences des Nations-Unies (BIT, ONUDI, PNUD, UNESCO). Les interventions des PTFs dans le domaine de l'emploi concernent essentiellement: (i) la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés (Luxembourg, BIT, PNUD, ONUDI, BID); (ii) la mise en place d'incubateurs agricoles (Espagne, AFD, GIZ, UE), (iii) le développement de chaînes de valeurs dans le secteur rural au profit des femmes et le développement de l'agrobusiness (USAID, Canada), (iv) le développement de plateformes logistiques pour la promotion de l'emploi (Banque mondiale); et (v) des appuis institutionnels (mise en place de système d'information pilote sur l'emploi des jeunes, définition de politiques d'emplois (Nations unies, Banque mondiale). Le tableau ci-après présente les principaux montants actuellement engagés dans le secteur de l'emploi au Sénégal.

	33,06%	plateformes multifonctionnelles intégrant des unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles seront également installées de même que 10 kiosques pour la commercialisation. Il est également prévu dans cette composante de contribuer à la mise en place d'un système d'information sur l'emploi et d'un système d'information sur les marchés. Il s'agit de mettre en cohérence les différentes bases qui existent dans un système de référence avec des indicateurs partagés et une gestion unifiée au niveau du Ministère en charge de l'emploi. Ces infrastructures technologiques contribueront aussi à la formation professionnelle et au renforcement des capacités professionnelles des jeunes porteurs de projets.
3. Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes	5,35 millions d'UC	Ce mécanisme permettra de favoriser l'accès des bénéficiaires au financement des institutions financières locales, en s'attaquant notamment aux obstacles majeurs identifiés qui sont le caractère excessif des taux d'intérêt débiteur, les difficultés d'assurer les garanties et les apports personnels souvent exigés. Il est donc attendu que le financement des MPME se fera sous forme de prêt dont les modalités seront définies en tenant compte de la réglementation bancaire en vigueur.
4. Coordination et gestion du projet	2,76 millions d'UC	Cette composante met en place d'un dispositif adéquat pour la coordination générale et le suivi de l'exécution du projet. Ce dispositif est décrit au §2.1.5 ci-dessous et en annexe V. Les principaux domaines d'activités sont : recrutement de personnel; équipement; assistance technique; suivi-évaluation, audit, fonctionnement du Comité de pilotage; renforcement des capacités des acteurs impliqués au niveau central et régional; communication.
	11,72 %	

2.1.3 Le projet renforcera le développement des chaînes des valeurs agricoles, avicoles et aquacoles en vue d'une meilleure valorisation des productions et potentiels spécifiques des zones retenues, élargissant ainsi les opportunités d'emplois et de création de revenus. L'approche chaîne des valeurs agricoles/halicoles intègre plusieurs aspects, en amont de la production (facteurs de production ; production animale, végétale, aquacole); et en aval de la production (transformation de produits agricoles/halicoles, labélisation des produits, commercialisation et accès aux marchés). L'artisanat est également pris en compte par la création de Centres d'Incubation dans les filières Menuiseries Bois & Aluminium, Bâtiment & Travaux Publics et Mécanique.

2.1.4 Le projet s'appuiera sur un dispositif national comportant des agences et institutions spécialisées dans la chaîne de valeurs et se fondera sur une double approche, « par l'offre » et « par la demande ». L'approche par l'offre fera recours aux services-conseils et de supervision de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA), de l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), de l'Agence de Développement des Petites Moyennes Entreprises (ADPME), de l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP) et de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ). Elle consistera à mettre en place et de vulgariser les infrastructures technologiques (fermes agricoles, fermes aquacoles et plateformes multifonctionnelles) de ces agences en vue de relever le rendement agricole. Les bénéficiaires seront identifiés conformément aux procédures actuelles de ces agences, qui ont déjà fait leur preuve. Des précisions sur ces institutions et leur rôle sont données en Annexe V. L'approche par la demande est axée sur la réception et la sélection, pour financement et accompagnement, des projets émanant des promoteurs (jeunes et femmes). La sélection se fera sur la base des critères prédéfinis (voir la section 2.1.5 ci-dessous) et les projets seront implantés dans les régions cibles (Casamance Naturelle, Thiès, Fatick-Kaolack et la Banlieue de Dakar).

2.1.5 Il sera mis en place un mécanisme financier favorisant la création des MPME par les cibles et leur accompagnement financier afin de limiter les obstacles. Ce mécanisme, discuté déjà avec la Direction de la Micro finance de la BCEAO, visera essentiellement à couvrir 40% du coût du projet. Les 40% seront alloués sous forme de prêt à un taux assez concessionnel (de l'ordre de 3%). Ainsi, le projet s'attaquera aux principaux obstacles à l'accès au financement par les cibles, à savoir : (i) le caractère excessif des taux

d'intérêt (ii) la difficulté d'assurer les apports personnels exigés par les Institutions Financières (IF) et (iii) l'indisponibilité, à leur niveau, des garanties exigées. Le mécanisme fera intervenir les structures ci-après :

- Une Institution Financière Centrale (IFC) sera sélectionnée en respectant les règles d'acquisitions et les principes fondamentaux de la Banque pour recevoir le financement du projet en vue d'assurer le refinancement des institutions financières qui participeront au programme. Cette IFC, préalablement approuvée par la Banque, sera sélectionnée parmi les Institutions Financières spécialisées agréées dans le domaine par la BCEAO et préalablement approuvées par la Banque. Elle aura une assise financière et une procédure d'évaluation et de gestion de risque adéquate.
- D'autres Institutions de Micro Finance (IMF) participantes seront sélectionnées sur la base de critères identiques à ceux qui auront conduit à la sélection de l'IFC. Elles recevront directement les demandes de financement des projets, approuvées par le comité de sélection. Elles en assureront alors le financement et feront recours à l'institution financière centrale pour le refinancement de la proportion devant être supportée par le projet. Un manuel d'opérationnalisation du mécanisme de financement entre l'IFC et les IMF sera élaboré pour mieux définir les modalités liées à chaque étape du processus de financement.
- Un Comité de sélection, se réunira, au niveau régional, pour sélectionner les projets à financer, en respectant les règles d'acquisitions et les principes fondamentaux de la Banque, sur la base des critères préétablis et approuvés par le Comité de Pilotage du Projet. Ce Comité sera composé au minimum de représentants (i) des IMF, (ii) des CRD, (iii) des ministères chargés de l'Agriculture, de la Jeunesse et de la Pêche ; (iv) de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME), (v) conseil national du patronat au niveau régional ainsi que du Point Focal Régional. Les critères à prendre en compte dans le choix des projets sont, entre autres, leur potentiel de création d'emploi, leur viabilité financière et leur faisabilité. Des bonus seront accordés aux projets qui bénéficient aux jeunes filles ou qui portent sur la transformation des produits de la filière agricole. Ces critères et les modalités de sélections sont davantage précisés dans l'Annexe V.

Ainsi, lorsqu'un projet est approuvé par le Comité de sélection, son porteur sera invité à s'adresser à l'une des IMF participantes afin d'obtenir un accord de cofinancement de la part de celle-ci. Cet accord concernera les 60% du coût du projet.

2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Les solutions techniques retenues reposent sur les critères et normes permettant d'assurer des emplois durables à travers les chaînes de valeurs identifiées. Elles ont pris en compte les leçons et expériences tirées des projets de la Banque en cours d'exécution et ceux d'autres bailleurs de fonds, notamment l'importance de la phase de sélection des bénéficiaires, leur responsabilisation et formation avant l'octroi du financement ou des équipements, la nécessité de renforcer l'accompagnement et le suivi-évaluation. Le schéma technique de sélection des projets de promoteurs suppose une forte implication des services régionaux spécialisés dans les différentes filières. S'agissant des activités agricoles, les études techniques sont basées sur les normes de dimensionnement testées par l'ANIDA pour les fermes et exploitations familiales agricoles. Il en sera de même pour l'ANA dans le domaine de l'aquaculture et la DEPA pour l'Élevage. Pour l'Artisanat, l'Agence de Promotion pour le

Développement de l'Artramat (APDEA) pourra apporter son concours à la définition des normes et valeurs techniques pour des produits spécifiques dont les marchés sont avérés.

Tableau 2.2 Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Raison du rejet
Promotion de programmes à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)	Il s'agit de programmes, généralement publics, qui emploient une grande main d'œuvre. C'est souvent dans la construction, l'assainissement et/l'aménagement des espaces publics, le génie-civil, etc.	<p>S'ils ont l'avantage de créer immédiatement du travail, ces programmes ont des limites, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les emplois créés sont souvent temporaires et ne survivent pas au programme; - Les programmes à HIMO ne sont pas généralement soutenables, car ils dépendent souvent du budget de l'Etat et/ou des collectivités décentralisées, dont la régularité ou le timing n'est pas assuré; - Ces programmes sont souvent appropriés pour des activités du secteur tertiaire dans les centres urbains, alors que le contexte sénégalais suggère plutôt de mettre l'accent sur le secteur primaire, en particulier dans les zones rurales.
Accompagnement et insertion au sein des organisations existantes	Il s'agit de promouvoir des programmes de stage des cibles auprès des entreprises et/ou des structures étatiques. Des primes sont payées aux stagiaires pendant un certain temps par le programme. Des facilités (fiscales par exemples) sont accordées aux entreprises qui acceptent les stagiaires et/ou qui les recrutent.	<p>Certaines des limites de ces programmes sont résumées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le faible développement du secteur privé pour offrir un grand nombre de stages et la pléthore d'effectifs dans les administrations publiques - L'absence de garantie que les stages déboucheront sur des emplois - Les difficultés à identifier les bénéficiaires du programme de stage sans paraître partial - L'absence de mécanisme de continuité du modèle au-delà du financement - Le coût onéreux du mécanisme en termes d'identification et de suivi des bénéficiaires
Extension du projet à plusieurs secteurs et à toutes les régions d'envergure	Étendre le projet aux 14 régions du pays et tous les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Ce choix aboutirait à un impact réduit étant donné les ressources limitées. De plus, il ne tient pas compte du fait que le secteur agricole est le plus générateur de croissance pour le pays permettant ainsi de créer plus d'emplois durables.

2.3. Type de projet

Il s'agit d'un projet d'investissement autonome. L'approche de l'appui budgétaire sectoriel n'a pas été retenue en raison de la nature du projet, qui vise la création directe d'emplois dans diverses chaînes de valeurs, en l'absence d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) bien défini pour soutenir la NPNE. De plus la mise en œuvre comporte des modalités expérimentales nécessitant un suivi à travers des tests et contrôles sur une longue période.

2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du projet, hors taxes et hors douane, est évalué à 23,54 millions d'UC. Ce coût comprend 4,30 millions d'UC (18,25 %) en devises et 19,25 millions d'UC (81,75 %) en monnaie locale. Ce coût est financé par un prêt du FAD d'un montant de 21,19 millions d'UC (90%) et le Gouvernement du Sénégal pour un montant de 2,54 millions d'UC (10%).

2.1.2 Les coûts ont été déterminés sur la base des informations obtenues auprès des structures officielles et divers autres acteurs du marché national et opérateurs TIC. Il a été retenu une hausse des prix de 1,5% et 3% respectivement pour les coûts en devises et en monnaie locale et un taux d'aléas physiques variant de 3 à 5% selon la catégorie. Les tableaux 2.3, 2.4 et 2.5 ci-dessous présentent les coûts du projet par composante, source de financement et catégories de dépenses, et le tableau 2.6, le calendrier de dépenses par composante. Les coûts détaillés sont à l'annexe technique B.2

Tableau 2.3: Coût du projet par composante (en millions d'UC)

Composante	Coût en Devises	Coût en Monnaie locale	Coût Total	% Devises
1. Promotion entrepreneuriat jeunes et femmes en milieu rural et périurbain	1,77	1,38	2,64	48,00%
2. Infrastructures technologiques de soutien aux MPME	1,99	9,19	11,17	17,80%
3. Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes	0,00	4,80	4,80	0,00%
4. Coordination et Gestion du projet	0,61	1,84	2,45	24,96%
Coût de base total	3,87	17,20	21,07	18,36%
Aléas physiques	0,18	0,73	0,91	19,93%
Hausse des prix	0,25	1,32	1,56	15,75%
Coût total du projet	4,30	19,25	23,54	18,25%

Table 2.4: Source de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	Coût en Devises	Coût en Monnaie locale	Coût Total	% du Total
FAD	4,30	16,89	21,19	90%
Gouvernement	0,00	2,35	2,35	10%
Coût total du projet	4,30	19,25	23,54	100%

Table 2.5: Coût du projet par catégorie de dépenses (en millions d'UC)

Catégories de dépenses	Devises	M.L.	Total	% Devises
A. BIENS	2,20	0,94	3,14	70%
B. TRAVAUX	0,90	8,12	9,03	10%
C. SERVICES	0,59	1,71	2,30	10%
D. FONCTIONNEMENT	0,18	1,62	1,80	10%
E. FONDS DE CREDIT	0,00	4,80	4,80	0%
Coût de base total	3,87	17,20	21,07	18%
Aléas physiques	0,18	0,73	0,91	20%
Hausse des prix	0,25	1,32	1,56	16%
Coût total du projet	4,30	19,25	23,54	18%

Tableau 2.6. Calendrier de dépenses par composante (en millions d'UC)

COMPOSANTES	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Promotion entrepreneuriat jeunes et femmes en milieu rural et périurbain	0,09	1,71	1,00	0,07	0,07	2,94
Infrastructures technologiques de soutien aux MPME	1,35	5,49	5,43	0,11	0,11	12,49
Mécanisme de financement accessible aux jeunes et aux femmes	1,02	1,57	1,62	0,56	0,57	5,35
Coordination et Gestion du projet	0,82	0,47	0,48	0,49	0,50	2,76
Coût total du projet	3,28	9,24	8,53	1,24	1,26	23,54

Tableau 2.2. Coût du projet par sources de financement et catégories de dépenses (en millions d'UC)

Catégories de dépenses	FAD		Gouvernement		Total	
	Montant	% Catég	Montant	% Catég	Montant	% Catég
A BIENS	3,31	95%	0,17	5%	3,48	15%
B TRAVAUX	8,34	83%	1,74	17%	10,08	10%
C SERVICES	2,41	97%	0,07	3%	2,48	11%
D FONCTIONNEMENT	1,69	82%	0,37	18%	2,06	9%
E FONDS DE CREDIT	5,35	100%	0,00	0%	5,35	23%
Coût total	21,19		2,35		23,54	

2.4.4 Le FAD finance la totalité des coûts en devises du projet et participe au financement des coûts de toutes les catégories de dépenses. Le Gouvernement finance partiellement les biens (véhicules), les travaux, les services (formation) et le fonctionnement. Le tableau B.2.6 (Annexes Techniques B.2) présente la synthèse des activités par sources de financement.

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le projet intervient dans quatre (4) régions administratives et la Banlieue de Dakar. Il s'agit de Kaolack, Fatick, Thiès, Casamance Naturelle (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et Banlieue de Dakar. Du point de vue de la superficie elles couvrent 37 869 km² pour une population de 6 662 175 habitants. Le choix des quatre première régions s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs liés à la vulnérabilité, l'ampleur du chômage et du sous-emploi, le poids démographique, l'existence de niches et de potentialités dans la chaîne des valeurs agricoles et l'existence de potentiels d'initiatives et de capacités d'autonomisation des femmes et des jeunes. L'agriculture constitue l'activité dominante dans les régions ciblées et est le moteur de l'économie locale. Quant à la banlieue de Dakar, son choix s'explique aussi par la forte proportion de jeunes diplômés au chômage et le potentiel de porteurs de projets tant dans les chaînes de valeurs agricoles surtout dans la zone des Niayes que dans les métiers de soutien (artisanat, menuiserie). Le projet a prévu de réaliser des plateformes multifonctionnelles intégrées pour les femmes et de renforcer les compétences des jeunes pour une qualification à l'emploi. L'annexe technique C.4 donne des informations complémentaires relatives aux bénéficiaires et zones ciblées.

2.5.2 Le projet vise essentiellement les jeunes et femmes sans emploi porteurs de projets, les jeunes et femmes sans qualification, les femmes entrepreneurs (débutantes et confirmées). Au total, plus de 15 000 emplois seront créés dont 9 000 pour les femmes et 6000 pour les jeunes. Enclencher une dynamique locale de création d'entreprise rurale dont les effets indirects favorisent la densification du tissu économique local constitue l'objectif ultime à atteindre. En tenant compte des emplois indirects formels et informels estimés à 7 500 (soit un total d'emplois directs et indirects de 22 500) et du fait que chaque promoteur contribuera à aider au moins trois personnes de son entourage grâce à son revenu, on estime à 67 500 le nombre de personnes touchées. Le projet permet également aux promoteurs de passer du stade de main d'œuvre non qualifiée à celui de qualifiée, grâce au programme de renforcement de capacités.

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 Les missions de la Banque ainsi que les concertations permanentes de son Bureau au Sénégal (SNFO) avec les parties prenantes ont permis de fonder la conception du projet sur une approche participative effective. En effet, trois missions importantes ont été effectuées portant sur la formulation du projet, la collecte des informations requises pour sa formulation et la finalisation de sa conception, y compris tous les mécanismes de mise en œuvre. A cet effet, plusieurs rencontres ont été organisées impliquant les Ministères sectoriels, administrations déconcentrées et de promotion de l'entrepreneuriat (chambres de métiers, chambres de commerce, ARD, collectivités locales, secteur privé et ADPME, institutions financières, société civile, secteur privé, associations de jeunes et de femmes). Ces consultations ont permis de clarifier le choix des filières (haricots verts, mangues anacarde, sel), d'appréhender les contraintes d'accès au financement, et confirmer l'importance de renforcer le suivi-évaluation et les capacités des porteurs de projets. Des visites de terrain dans les zones cibles avec des rencontres avec les structures locales concernées, les bénéficiaires potentiels (jeunes et femmes), les agences de l'Etat, les projets et programmes déjà en activité ont été également organisées. Les réunions interministérielles sous l'égide du Premier Ministre ont également permis de recentrer la formulation du projet sur les priorités du gouvernement en se focalisant sur les axes prioritaires définis par la Nouvelle Politique de l'Emploi.

2.6.2 Au cours de la mise en œuvre, le caractère décentralisé du projet sera porté par des points focaux qui travailleront en étroite collaboration avec les services régionaux déconcentrés de l'Etat. Dans le même cadre, le mécanisme de financement s'appuie sur le système financier décentralisé (mutuelles d'épargne et de crédit de proximité). Dans le souci d'une appropriation du projet par les services déconcentrés, les collectivités locales, les comités régionaux de développement (CRD), et les comités locaux de développement (CLD), seront mis à contribution dans la mobilisation et la sensibilisation des populations. Enfin, le programme d'activités du projet prévoit son lancement dans toutes les régions retenues et l'organisation de séances de concertation sur la mise œuvre avec tous les acteurs locaux.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La conception du projet a bénéficié des enseignements tirés de la mise en œuvre de projets financés par la Banque au Sénégal et ailleurs, ainsi que des expériences acquises à partir de ceux financés par d'autres bailleurs de fonds. En effet, la Banque intervient dans le secteur social depuis 1986 et a financé 8 opérations pour un montant total de 87,3 millions d'UC dont deux projets de réduction de la pauvreté (PAGF et PLCP). Ces opérations sont clôturées, et les rapports d'achèvement disponibles. Elles ont globalement atteint de bons résultats (taux de recouvrement très élevé, 89% pour le PCLP et le PAGF) grâce notamment à la démarche participative et décentralisée impliquant les acteurs locaux. La Banque a également financé 3 opérations dans le secteur rural dont deux actives (PAPIL et PADERCA) et la 3^{ème}, le (PMIA) est achevée depuis 2008 avec des performances jugées satisfaisantes. Le secteur stratégique prioritaire du projet est l'emploi dans l'agriculture au sens large, en se fondant sur le renforcement des compétences professionnelles, l'agriculture étant le plus grand pourvoyeur de main d'œuvre au Sénégal.

2.7.2 Dans ce contexte, les enseignements tirés de cette expérience de la Banque ont été pris en compte dans la conception du projet. Il s'agit, entre autres, de l'importance : (i) d'un Système de Suivi-Evaluation (SSE) efficace, (ii) de capacités institutionnelles pour la

gestion de l'exécution, (iii) d'un mécanisme de financement flexible pour accompagner les jeunes porteurs de projet et enfin (iv) de la synergie et la complémentarité avec les actions pertinentes des autres partenaires au développement. Ainsi, l'accent sera également mis sur la réalisation d'infrastructures à technicité simple pouvant être gérées par les jeunes et les femmes des communautés concernées, l'accompagnement technique des promoteurs et le suivi systématique des financements (remboursement ou restructuration des prêts).

2.8. Principaux indicateurs de performance

Le suivi de l'exécution sera basé sur un système de suivi-évaluation (SSE) efficace, qui facilitera la prise de décision dans les cas critiques pour la gestion du projet. A cet effet, un spécialiste en suivi-évaluation sera recruté au sein de l'Unité de gestion du projet, pour assurer de façon permanente la mesure des indicateurs fixés dans le cadre logique. Le SSE sera renseigné à partir des points focaux régionaux en rapport avec les partenaires impliqués dans la réalisation du projet. Les documents de référence de la politique sectorielle du MJEPVC, et particulièrement de la SNDES fixent les indicateurs globaux à atteindre, lesquels sont déclinés de façon spécifique pour chaque projet ou programme. Le cadre de suivi sera constitué des indicateurs d'impact, d'effets et de produits définis dans le cadre logique. Le SSE sera alimenté notamment par des rapports périodiques d'exécution et des enquêtes-collecte.

III – FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

VAN (scénario de base)	VAN : 6,1 milliards FCFA au taux d'actualisation de 12%
TRE (scénario de base)	22,8%

3.1.1 Performance financière : L'analyse porte exclusivement sur les infrastructures technologiques de la composante 2, qui mobilisent une bonne partie des ressources du projet. L'analyse a porté sur les différents modèles d'exploitation (fermes agricoles ou aquacoles) qui ont été spécifiés en tenant compte des paramètres techniques spécifiques à chacun d'eux, et des comptes d'exploitations prévisionnels fondés sur des modèles similaires déjà mis en œuvre au Sénégal par l'ANIDA et l'ANA. Pour l'agriculture, il s'agit de modèles de fermes collectives de 20 ha, 10 ha, 5ha, ainsi que d'exploitations familiales de 5 ha dont 1 ha aménagé. Pour l'aquaculture, il s'agit de modèles de fermes en cage flottante, en étangs ou en bassin, ainsi qu'un modèle de parc ostréicole et de fabrique d'aliments. La durée de vie est fixée à 20 ans pour les fermes agricoles et de 5 à 10 ans pour les fermes aquacoles. Les revenus moyens additionnels annuels (cash flows) des différents modèles s'élèvent à 1,058 millions de FCFA par ha (ou 353 000 FCFA par emploi créé) pour les fermes agricoles, et à 1,144 millions de FCFA par emploi créé pour les fermes aquacoles – assortis d'une variation de 367 000 FCFA par emploi dans l'ostréiculture à 3,125 millions de FCFA par emploi dans la fabrique d'aliments.

3.1.2 Performance économique : Tous les coûts d'investissement, y compris pour l'aménagement des différentes infrastructures, ainsi que les charges d'exploitation, sont ici pris en compte. Les coûts relatifs à la supervision de ces différents dispositifs par l'ANIDA et l'ANA, ainsi qu'une imputation des coûts généraux⁴ de gestion du PAPEJF dans

⁴ Le coût de base du PAPEJF, hors composante 4, est estimé à 18,7 millions d'unités de compte (MUC). On estime à 9,2 MUC le coût de base spécifique de la composante 2 pour les dispositifs ANIDA et ANA (hors coûts

son ensemble, ont été pris en compte. Les avantages concernent la valeur annuelle de la production agricole ou aquacole (nette des charges d'exploitation) valorisée aux prix du marché. La rentabilité économique est calculée de manière globale, en combinant les informations disponibles à la fois pour les fermes aquacoles et les fermes agricoles, puisque les coûts généraux de gestion du PAPEJF s'appliquent pour chacun des deux dispositifs simultanément. On a également fixé à 20 années l'horizon pour l'évaluation, qui correspond à la durée de vie maximale pour chacun des deux dispositifs considérés. La valeur actuelle nette (VAN⁵) du projet, dans son ensemble, est alors estimée à 6,1 milliards de FCFA, pour un taux de rentabilité économique (TRE) de 22,8%. Des tests de sensibilité ont été réalisés selon plusieurs hypothèses : (i) une augmentation des coûts des infrastructures, des équipements et des activités ; (ii) une baisse des revenus ou des prix des produits ; et (iii) une augmentation simultanée des coûts et la diminution des avantages. Les résultats sont les suivants : (i) augmentation des dépenses de 10%, TRE = 20,7% ; (ii) diminution des revenus additionnels de 10%, TRE = 20,5% ; (iii) augmentation des coûts de 10% et diminution des recettes de 10%, TRE = 18,7%. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe technique B6. En outre, ces différentes infrastructures technologiques permettront de créer au moins 3 300 emplois directs, d'améliorer la balance commerciale du pays, et induiront aussi d'autres avantages sociaux importants non quantifiables.

3.2 Impact environnemental et social

3.2.1 Environnement. Conformément aux directives de la Banque en matière d'environnement, le projet est classé en catégorie 2. Les activités prévues n'entraîneront pas d'effets négatifs majeurs sur l'environnement. L'évaluation environnementale identifie clairement les impacts négatifs des différents ouvrages et propose les mesures idoines pour les atténuer. Malgré le nombre important de fermes agricoles (156) et d'autres infrastructures (40 kiosques et 15 plateformes), leur incidence sur l'environnement restera faible en raison de leur dispersion à travers le pays et de la modicité des superficies qu'elles occupent. Toutefois pour chacune des infrastructures, des mesures d'atténuation sont préconisées aussi bien au moment de leur réalisation que lors de leur exploitation. Pour les sous-projets qui seront financés au profit des jeunes et des femmes, des mesures spécifiques seront prévues. Le projet sera accompagné par la Direction de l'environnement et des établissements (DEEC) pour la surveillance de la mise en œuvre du PGES. Le résumé du PGES est présenté à l'Annexe Technique B.8. Le coût des activités et du suivi du PGES évalué à 219 millions de FCFA est intégré dans le coût du projet au niveau de la réhabilitation des centres de formation et de la mise en œuvre des fermes agricoles et aquacoles.

3.2.2 Changement climatique. Les faibles superficies des fermes à aménager et les quelques constructions extensions prévues dans le cadre du projet ne sont pas de nature à augmenter significativement la quantité de gaz à effet de serre émise par le Sénégal. Selon les rapports officiels, le niveau d'émission de CO₂ par habitant au Sénégal serait parmi les plus faibles du monde. L'évolution des émissions de CO₂ y serait normalement très lente, et le changement climatique ne subirait pas d'impact significatif avec la mise en œuvre de ce projet. Par ailleurs, l'aménagement des fermes agricoles et avicoles va impulser la production agricole locale, contribuant ainsi à l'augmentation du couvert végétal, ce qui permettra d'atténuer l'effet du changement climatique.

⁵ Le taux d'actualisation a été fixé à 12% du dispositif Plateforme multifonctionnelle et autres fermes non considérées dans l'analyse financière), ce qui représente 49% du coût de base du PAPEJF hors composante 4. Ce pourcentage est ensuite appliqué au coût de la composante 4 pour déterminer la part des coûts généraux de gestion du PAPEJF imputés aux seuls dispositifs ANIDA et ANA.

3.2.3 **Genre.** Les femmes seront les bénéficiaires directes des produits offerts par le projet. Les femmes constituent 52% de la population totale et 48% de la population active. La majorité des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, surtout en milieu rural. Environ 28 % des ménages dirigés par une femme sont extrêmement pauvres, contre 25 % pour les ménages dirigés par un homme. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens rudimentaires pour près de 82,6 % contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel (35%) et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux moyens de production (terre, équipements, engrais) et à des financements adéquats.

3.2.4 **Les interventions visant les femmes et les jeunes dans les 4 régions et la banlieue de Dakar comme cibles particulières contribueront à l'équité du genre dans l'accès à l'emploi.** La réalisation de 15 plateformes multifonctionnelles intégrées va améliorer les conditions de vie de plus de 60 villages par la diminution du temps de travail et de la pénibilité de leurs tâches. Dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et l'artisanat, le projet envisage de développer des activités de renforcement de capacités orientées vers l'entrepreneuriat en vue d'une promotion du leadership féminin et des jeunes dans toutes les activités économiques et d'assurer en même temps leur autonomisation et de renforcer leur pouvoir de décision, particulièrement en milieu rural. De plus, les appuis spécifiques menés dans les domaines du maraîchage, de la transformation et de la commercialisation permettront aux femmes de mieux s'intégrer dans le tissu économique. A cet effet, une démarche basée sur le déroulement de programmes Éducation, Information, Communication (EIC) sera adoptée par le projet pour contribuer à lever les obstacles à caractère social et culturel représentant un goulot d'étranglement pour la femme. Au total, plus de 9 000 femmes et jeunes filles et 6 000 jeunes hommes seront touchés par le projet. L'accroissement des revenus des femmes et donc de leurs apports aux revenus des ménages contribuera à l'équité homme/femme. Cette approche genre est conforme aux indications de la SNDIES et à la Prospective « Sénégal 2035 » qui mettent la femme au centre du développement pour les prochaines décennies.

3.2.5 **Social. Le projet créera des emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et péri urbain et contribuera à freiner l'exode rural.** Par rapport aux moyens matériels et humains qui seront déployés dans les zones d'intervention, le projet vise d'une part à contenir la migration vers les centres urbains notamment la capitale Dakar qui a reçu en 2010 déjà, plus de 35,5% des migrants (avec en majorité 22,8% de Thiès, 13,8% de Ziguinchor, et 13,5% de Kaolack). Il vise d'autre part à fixer les populations jeunes dans leur terroir d'origine à travers la promotion d'activités génératrices de revenus (MPME).²

3.2.6 **Le projet améliorera l'accès des populations aux services sociaux de base et contribuera à renforcer la sécurité alimentaire.** En effet, l'augmentation du pouvoir d'achat des populations à travers la mise en œuvre des fermes agricoles et aquacoles, permettra aux ménages, et particulièrement aux femmes, de disposer de plus de moyens pour accéder aux soins de santé, et prendre en charge de façon plus conséquente la scolarité des enfants. Le projet favorise donc les dynamiques de développement local dans un cadre d'échange ouvert basé sur l'implication, la participation de tous les segments de la société et qui offre à chaque acteur une égale chance d'accès aux institutions et aux infrastructures communautaires. Il s'agit de répondre à l'impératif social de mettre la jeunesse au service du développement, et aussi de moderniser l'agriculture par l'innovation et la transformation semi industrielle de la production. Dans cette perspective, le projet prévoit la création de plus de

15 000 emplois directs dans les zones d'intervention. Les emplois indirects, formels et informels sont estimés à 7 500, ce qui porte le nombre d'emplois à 22 500 sur la durée du Projet. La création et la réhabilitation de centres de formation professionnelle et de centres d'incubation de métiers par le projet contribue largement à la qualification de la main d'œuvre locale et à la pérennisation des activités. La capitalisation de l'expérience du Projet permettra in fine, la possibilité d'une démultiplication à l'échelle nationale et surtout pour chaque travailleur d'une ferme, d'être un entrepreneur agricole créateur à son tour de nouveaux emplois offre d'excellentes perspectives d'accroissement de la productivité agricole et partant de la sécurité alimentaire.

3.2.7 Réinstallation forcée : Les activités du projet n'entraîneront aucun déplacement forcé de populations. Elles n'auront pas d'incidence ni de restriction d'accès à des biens ou à des moyens de subsistance.

IV - EXECUTION

4.1. Modalités d'exécution

Exécution centrale et au niveau régional

4.1.1 L'Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (USCP), placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et des Valeurs Civiques (MJEPVC) est chargée de la coordination et du suivi de l'exécution de tous les projets et programmes mis en œuvre par le département. L'UCSP dispose déjà de personnels cadres et sera renforcée pour des raisons d'efficacité par une équipe légère recrutée sur une base compétitive par appel à candidature et qui aura les qualifications nécessaires pour la gestion du projet. Cette équipe sera composée comme suit : (i) un chef de projet ; (ii) un responsable administratif et financier (RAF), (iii) un spécialiste en passation de marchés, (iv) un comptable (v) un expert en suivi-évaluation ayant des compétences en micro finance et ; v) un informaticien-statisticien. L'équipe restreinte dédiée sera animée et coordonnée par le Chef de projet qui aura en charge la coordination opérationnelle et technique du projet.

4.1.2 Des Points Focaux Régionaux (PFR) seront recrutés sur la base de leurs compétences pour assurer une coordination au niveau régional et à l'échelon départemental et une présence rapprochée au niveau des sites d'intervention du projet. Les relations fonctionnelles entre l'UCSP, le Chef de projet et les points focaux régionaux, seront précisées dans le manuel des procédures. Dans le souci d'une appropriation du projet par les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales, les conseils régionaux de développement (CRD) et les conseils locaux de développement (CLD) seront mis à contribution dans le cadre de la mobilisation et de la sensibilisation des populations, en particulier les bénéficiaires.

• Comité de Pilotage

4.1.3 Compte tenu du caractère multisectoriel du projet, il est prévu un Comité de pilotage présidé par la Primature et incluant les ministères concernés, le secteur privé, la société civile. Ce comité est chargé de l'orientation générale du projet et a pour rôle de faciliter les concertations. Sous la présidence de la Primature il comprend des ministères (MEF, MJEPVC, MFEEF, MFCAA, MAER, MCI), le CNP et la CNES⁶. Il valide le plan de travail annuel et le budget y afférent et approuve le rapport d'exécution technique et

⁶ CNP : Conseil national du Patronat ; CNES : Confédération Nationale des Entreprises du Sénégal.

financière de chaque année. Le secrétariat du comité est assuré par l'UCCP. Le comité de pilotage se réunit une fois par semestre.

- *Implication des institutions nationales spécialisées*

4.1.4 Le projet s'appuiera sur un dispositif national comportant des agences et institutions spécialisées dans les chaînes de valeurs agricoles et de services. Pour ce faire il sera fait recours aux services conseils et de supervision de l'ANA, de l'ANIDA, de l'ONFP, et de l'ANEJ. Ces agences seront chargées de l'identification des sites ainsi que des jeunes et des femmes porteurs ou non de projets qui seront accompagnés pour formaliser leurs structures et élaborer des plans d'affaires. Pendant une période d'incubation d'entreprise à définir par les agences en tenant compte de leur niveau, ils bénéficieront également d'un accompagnement technique et financier pour le démarrage et le développement de leurs entreprises. A cet égard, il est prévu un renforcement de capacités des prestataires de services d'appui non financiers. A l'issue de la période d'incubation, les bénéficiaires seront orientés vers la composante III du projet en charge du financement des MPMI. Des précisions sur ces institutions et leur rôle sont données aux Annexes Techniques B.3.1 et C.3.

- *Dispositions pour les passations de marché.*

4.1.5 Les acquisitions financées sur les ressources de la Banque se feront selon les procédures nationales pour les appels d'offres nationaux (biens et travaux), conformément au décret N°2011-1048 du 27 juillet 2011 portant code des marchés publics. Cette disposition fait suite aux conclusions de l'évaluation des procédures nationales de passation des marchés (PNPM) du Sénégal, faite par la Banque en mars 2010. Les acquisitions obéiront aux règles et procédures de la Banque (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012) et utiliseront les dossiers types de la Banque pour les appels d'offres internationaux (biens et travaux) et les consultations par liste restreinte (services). Des conventions de partenariat seront signées avec des structures spécialisées (ANIDA ANA, ANEJ, ONFP). Le plan de passation des marchés (PPM) du Projet a été élaboré pour une période de 18 mois, selon le modèle de la Banque. Un résumé des modalités de passation des marchés est donné en annexe IV, tandis que les détails et le PPM sont présentés à l'annexe B5 du volume II.

- *Dispositions pour les décaissements.*

4.1.6 Les décaissements des ressources du prêt se feront par les méthodes du compte spécial, du paiement direct et du remboursement. Le Gouvernement ouvrira deux comptes spéciaux séparés au nom du projet pour recevoir les ressources du prêt du FAD, le premier pour financer les dépenses courantes de fonctionnement et le second pour financer l'emploi des jeunes à travers une ligne de crédit. Les ressources du compte spécial de fonctionnement seront décaissées conformément à un programme de travail annuel qui aura été approuvé à l'avance par le Gouvernement et le Fonds. Le réapprovisionnement de ce compte sera fait par le FAD après réception d'une demande de la Cellule de coordination du projet (CCP), accompagnée des justificatifs d'au moins 50 % des fonds reçus précédemment. Pour le volet crédit, un compte sera ouvert dans les livres de l'IFC pour accueillir les ressources de la ligne de crédit. La reconstitution du compte spécial sera conditionnée à la justification d'au moins 50% des ressources effectivement décaissées par les IMF et conformément à la liste des projets approuvés par le comité de sélection. La Lettre de décaissement précisera les instructions supplémentaires et les procédures détaillées à respecter pour le retrait des fonds. La Banque se réserve le droit, de prendre les mesures conservatoires conformément aux conditions générales, pour entre autre suspendre les décaissements des fonds si ses exigences en matière fiduciaires ne sont pas respectées.

- *Gestion financière*

4.1.7 Un système comptable sera mis en place. Il devra comprendre au minimum les modules suivants : une comptabilité budgétaire, une comptabilité générale, une comptabilité analytique. L'UCSP tiendra les livres et les comptes du projet en conformité avec les principes d'une comptabilité d'engagement à partie double, prenant en compte les spécificités des projets de développement. Pour la tenue de sa comptabilité, l'UCSP dispose du logiciel comptable TOMPRO. L'UCSP devra élaborer un manuel de procédures qui développera en détail les procédures relevant des cycles de gestion des dépenses (procédures d'acquisitions) de biens et services, du patrimoine (immobilisations, stocks), de la trésorerie (ordonnancement, décaissement, suivi et contrôle de la trésorerie) de mobilisation des ressources (appels de fonds, paiements directs), des informations comptables, financières et budgétaires, du personnel et l'audit et le contrôle interne. Le projet devra se doter d'un Comptable qualifié et ayant une bonne expérience de l'usage du TOMPRO. Il constituera avec le Responsable administratif et financier (RAF) et le Chef de projet, l'équipe de gestion financière du projet.

- *Audit*

4.1.8 Les états financiers annuels établis par l'UCSP, ainsi que le système de contrôle interne et les fonds de crédit, seront soumis à l'audit d'un cabinet d'audit sur la base de critères satisfaisants pour la Banque. Les rapports d'audit des comptes et du contrôle interne devront être transmis par l'UCSP à la Banque dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

4.2 *Suivi*

4.2.1 **Le suivi évaluation interne des activités du projet et indicateurs définis au niveau du cadre logique du projet, sera assuré par le spécialiste en suivi évaluation de l'organe d'exécution.** Toutes les structures impliquées dans l'exécution du projet prépareront et transmettront à l'agence d'exécution des rapports trimestriels et annuels d'exécution de leurs activités. L'agence d'exécution assurera la rédaction du rapport de synthèse et sa transmission à la Banque. Tous les rapports devront être conformes aux formats de la Banque et à la fin de l'exécution du projet, l'agence d'exécution, avec l'appui d'un consultant, rédigera et transmettra à la Banque un rapport d'achèvement. Les rapports seront établis trimestriellement et annuellement en conformité avec les directives de la Banque en la matière. Des données désagrégées par sexe seront fournies dans les rapports. Des données de base complémentaires seront collectées, le cas échéant, conformément aux indicateurs de performance retenus pour le projet. Le suivi du PGES sera inclus dans les rapports trimestriels et annuels d'exécution. En outre le Système d'information sur l'emploi qui sera mis en place par le projet permettra de mieux suivre l'emploi dans le pays.

4.2.2. **Le système de suivi et évaluation externe sera conçu en se fondant sur les indicateurs d'effets et de produits définis dans le cadre logique.** Les ressources nécessaires ont été prévues à cet effet sur les ressources du FAD et sur la contrepartie du Gouvernement. En outre, la Banque effectuera au moins deux (2) missions de supervision par année. Le Bureau de la Banque au Sénégal (SNFO) coordonnera toutes les missions de suivi et assurera également le suivi rapproché de l'exécution du projet. Au terme de vingt-quatre (24) mois de mise en œuvre, le projet fera l'objet d'une revue à mi-parcours qui examinera les progrès accomplis par rapport aux indicateurs du cadre logique et aux plans d'activités annuels. Le rapport d'achèvement du projet sera préparé conjointement par l'emprunteur et la Banque. Le calendrier de réalisation des principales activités se résume comme suit :

Tableau 4.2 : Calendrier de réalisation des principales activités de suivi

Activités	Période	Responsables
Mise en évaluation du projet	Du 01 au 17 juillet 2014	FAD/GOUV
Rédaction rapport évaluation	août 14	FAD/GOUV
Négociation du projet	sept 14	FAD/GOUV
Approbation du projet	oct 14	FAD
Signature Accord prêt	nov 14	FAD/GOUV
Recrutement équipe coordination	déc 14	GOUV/AD
Mise en vigueur et 1 ^{er} décaissement	janv 14	FAD
Démarrage des activités	fevr 14	UCSP/UGP
Mission de lancement	févr 14	FAD/GOUV
Sélection banque principales & IMF	Janv 2014 - mars 2014	UCSP
Recrutement BP pour études Centres de Formation	Fév 2014 - juillet 2014	UCSP/UGP
Établissement des conventions	janv 2014 - mars 2014	UCSP/UGP
Recrutement BP Etudes Femmes ANIDA & ANA	Avril 2014 - juin 2014	UCSP/UGP ANIDA ANA
Finalisation des APD et élaboration des DAO	Jun 2014 - oct 2014	UCSP/UGP ANIDA ANA
Identification des sites et des bénéficiaires*	Mars 2014 à fin projet	UCSP/UGP & prestataires
Mécanismes d'accompagnement financier **	juillet 2014 à fin projet	UCSP/UGP & prestataires
Sélection des projets	Juillet 2014 à fin projet	UCSP/UGP & prestataires
Renforcement capacités/processus d'incubation	Juillet 2014 à fin projet	UCSP/UGP & prestataires
Réalisation des travaux et prestations	Janv 2015 - fin projet	UGP/Prestataires
Revue à mi-parcours	juin 16	FAD/GOUV
Date de clôture du Projet	déc 18	FAD
Rapport d'achèvement	nov 18	FAD/GOUV

* Par l'ANIDA, l'ANA, l'ANIEJ et le prestataire en charge des PTMF

** Il est prévu un délai de trois mois pour l'identification des premiers sites et bénéficiaires

Évaluation d'impact.

4.2.3 **L'évaluation d'impact fera partie intégrante du suivi-évaluation.** A cet effet le projet appuiera la mise en place d'un système d'information permettant de collecter les données pertinentes au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités. La collecte systématique d'informations sur les participants "potentiels", (profil socio-économique des jeunes, des femmes, milieu de résidence, caractéristiques familiales, nature et caractéristiques de leurs projets, etc.) sera effectuée en amont de leur participation "effective" au projet, afin de constituer une situation de référence qui offrira la base du suivi et de l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires de prêts (participants au projet) par rapport aux non-bénéficiaires.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Depuis l'avènement de la seconde alternance en mars 2012, l'Etat du Sénégal s'est employé à assainir les finances publiques et à mettre en place progressivement les mécanismes institutionnels pour améliorer la gouvernance politique économique et financière du pays. Cela a permis au pays d'améliorer son classement dans l'Indice de Perception de la Corruption en 2012, passant du 124^{ème} rang en 2011 au 94^{ème} rang en 2012. En outre, la Banque note que la gestion des projets s'est améliorée et que les mécanismes de contrôle en vigueur sont jugés globalement satisfaisants. La note globale du portefeuille de la Banque est passée de 2,01 en 2009 à 2,49 en 2012 sur une échelle de 0 à 3. L'évaluation du système national de passation des marchés effectuée par la Banque en 2011 a abouti à la conclusion que les procédures nationales de passation des marchés du Sénégal sont globalement satisfaisantes... Dans le cadre de ce projet, le mécanisme de mise en œuvre proposé (sélection et financement des projets) permet d'assurer une certaine impartialité étant donné que les critères sont prédéfinis et que des acteurs indépendants sont impliqués dans le processus

4.4 Durabilité

4.4.1 La question de la durabilité des actions qui seront mises en œuvre, notamment l'entretien et la gestion des infrastructures réalisées ou réhabilitées, constitue une préoccupation centrale dans la conception du projet. Pour l'intervention selon l'approche « offre » où le projet met en place des infrastructures technologiques de soutien aux MPMF, le projet privilégiera les mécanismes les plus éprouvés pour le recouvrement des charges de maintenance et de renouvellement : gestion des fermes par les producteurs réunis en associations ou groupements d'intérêt économique, renforcement des capacités et appui-conseils des producteurs par les agences ANIDA et ANA. En outre, la mise en œuvre des activités relèvera de groupements d'intérêt commun, d'associations et d'organisations existantes ou mises en place avec l'aide du projet. Ces communautés seront étroitement impliquées dans le processus de planification participative (délibération des conseils ruraux pour l'octroi des terres, sélection des jeunes devant intégrer les fermes agricoles). Il sera privilégié un processus d'intervention reposant sur un engagement et une participation réels des populations concernées ainsi que des structures centrales (Ministères, Agences), des autorités locales et des services techniques décentralisés. Ces différents acteurs bénéficieront de l'appui du projet pour renforcer leurs capacités, tant au niveau technique qu'organisationnel dans une perspective d'institutionnalisation des bonnes pratiques.

4.4.2 Dans le cas particulier de l'approche par la « demande », la durabilité du projet constitue l'un des critères de sélection des projets à financer. D'une part, l'un des critères fondamentaux de sélection des projets est leur viabilité financière, c'est-à-dire, leur aptitude à générer des revenus à même de couvrir les charges d'exploitation, les charges d'intérêt ainsi que l'amortissement des actifs immobilisés. D'autre part, l'assistance financière aux promoteurs se fera sous forme de prêt, dont le remboursement permettra la constitution d'un "fonds récurrent" qui assurera la pérennisation du projet au-delà du présent financement. Enfin, l'implication des structures pérennes (Ministères et Agences de l'État sénégalais) dans la mise en œuvre, à tous les niveaux, permettra une appropriation progressive locale. Ceci permettra de renforcer les capacités de ces institutions en vue d'assurer la continuité.

4.4.3 Promotion du secteur privé. Le projet contribue au développement du secteur privé et l'implication des partenaires privés dans sa conception, sa mise en œuvre et pilotage constituent un facteur de durabilité. En effet, à la création de MPMF accroîtra le nombre des acteurs et la productivité générale. Une plus grande implication des privés dans la chaîne de valeurs agricoles contribuera à l'amélioration de la compétitivité du Sénégal. Le patronat, les chambres de métiers au niveau central et régional ont été consultés et seront impliqués dans la mise en œuvre en apportant leur appui technique à l'encadrement et des jeunes et femmes, et à la sélection des projets, assurant ainsi une meilleure cohérence des interventions et partant leur pilotage et durabilité. Le projet a prévu de renforcer les capacités des acteurs privés au niveau central et régional.

4.5 Gestion des risques.

Pour assurer la réussite du projet, des mesures d'atténuation ont été prévues pour faire face aux risques identifiés. Les principaux risques présentés dans le tableau ci-dessous sont indiqués dans la matrice du cadre logique axé sur les résultats.

Tableau 4.5 Risques et mesures d'atténuation

Risque	Niveau	Mesure d'atténuation
1 Problèmes liés à l'accès à la terre, particulièrement pour les femmes	Modéré	Implication des acteurs (Collectivités locales, services, cadastre, populations locales, administration déconcentrée) dans la conception et la mise en œuvre du projet L'ANIDA qui réalise les terres a des procédures éprouvées en matière de gestion foncière de terres agricoles. Il faut noter que les femmes seront attributaires d'au moins 40% des terres
2 Faible recouvrement des prêts, notamment en cas de sinistres liés aux aléas climatiques	Modéré	La mise en place d'un Comité de sélection et d'un dispositif de suivi et d'accompagnement dans la mise en œuvre des projets retenus. Sensibilisation des promoteurs pour contracter une assurance avec la Caisse Nationale d'Assurance du Sénégal dès le démarrage du projet
3 Absence de débouchés pour les produits qui seront commercialisés	Modéré	La mise en place d'un système d'informations sur le marché, la réalisation de Kiosques, labélisation des produits
4 Problèmes de coordination en raison de la multiplicité des intervenants dans le projet,	Modéré	Dispositif de mise en œuvre comportant une Unité centrale légère avec des points focaux régionaux et un Comité de pilotage regroupant tous les ministères et institutions concernés

4.6 Développement des connaissances

Le processus de conception du projet contribue au développement de connaissances en ce qui concerne un programme intégré de création d'emplois durables pour les jeunes et les femmes, axé principalement sur les chaînes de valeurs agricoles. Cette expérience qui pourra être répliquée dans d'autres contextes, et/ou pays (opérations similaires), concerne le monde rural qui regroupe plus de 70% de la population active dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Les informations relatives à cette expérience seront disponibles au public par les canaux de communication de la Banque.

V – CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

Le projet sera financé par un prêt du FAD (le Fonds) de 21,19 millions d'UC et des fonds de contrepartie de la République du Sénégal (l'Emprunteur) d'un montant de 2,12 millions d'UC. Le cadre juridique du projet sera un Accord de prêt et un protocole d'accord qui seront conclus entre la République du Sénégal et la Banque

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la Section 12.01 des *Conditions Générales applicables aux accords de prêts et accords de prêts de garantie (entités souveraines)*.

5.2.2 **Conditions préalables au premier décaissement des ressources du Prêt.** L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement sur le prêt sera subordonnée à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt conformément aux dispositions du paragraphe 5.2.1 ci-dessus, et à la preuve de la réalisation, à la satisfaction du Fonds, tant sur la forme que sur le fonds, des conditions particulières ci-après :

- i) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture de deux comptes dans une (des) banque(s) jugée(s) acceptable(s) par le Fonds, devant respectivement recevoir (a) une partie des ressources du prêt destinée au financement des dépenses courantes, et (b) les ressources destinées à la ligne de crédit (cf. Paragraphe 4.1.6)

5.2.3 **Autres conditions :** L'Emprunteur devra en outre fournir au Fonds, au plus tard trois (3) mois après le premier décaissement du prêt :

- i) Le manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet qui détaillera notamment toutes les relations fonctionnelles entre l'UGP et les points focaux, l'UCSP, les Agences d'exécution (ANA, ANIDA, ANEJ APDEA, Directions de l'Elevage) ;
- ii) la preuve de la signature de la convention entre l'Institution Financière Centrale et le Gouvernement ;
- iii) Les conventions conclues entre l'emprunteur et les Agences d'exécution (ANA, ANIDA, ANEJ APDEA, PTMF, et IFC) ; et
- iv) Le manuel de procédures opérationnelles qui détaillera les mécanismes de financement entre l'IFC, les IMF et l'emprunteur, les mécanismes d'octroi de crédit, de remboursement et/ou de rétrocessions des crédits accordés.

5.2.4 **Engagements.** En outre, l'Emprunteur s'engage à :

- (i) mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) et à communiquer, dans une forme jugée acceptable par le Fonds, des rapports trimestriels sur l'état de la mise en œuvre de ce plan.

5.3 *Conformité avec les politiques de la Banque*

Ce projet est conforme aux politiques applicables de la Banque. Il sera exécuté dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque au Sénégal définie dans le DSP (2010-2015), revu à mi-parcours et approuvé en Avril 2013 par le Conseil ainsi que la stratégie décennal 2013/2022

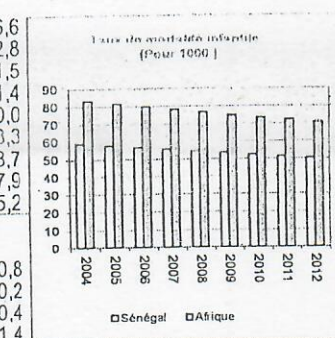
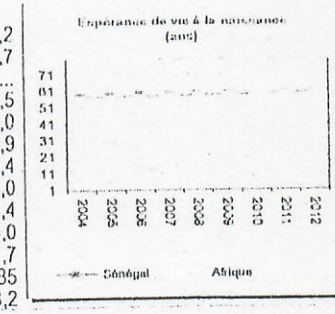
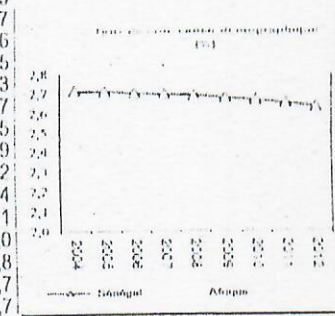
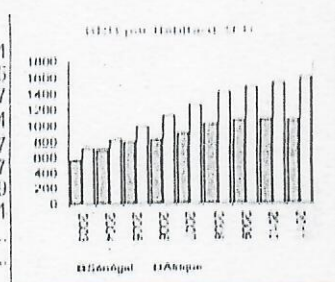
VI – RECOMMANDATION

En contribuant à la création d'emplois décents et de revenus durables à travers le renforcement des compétences des jeunes et des femmes et l'émergence de micro et petites et moyennes entreprises, le projet constitue un appui majeur aux efforts du Gouvernement pour résoudre la crise de l'emploi. La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un prêt d'un montant de 21,19 millions d'UC au Gouvernement du Sénégal pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

ANNEXES

Annexe I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

	Année	Sénégal	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km²)	2011	197	30 323	98 458	35 811
Population totale (millions)	2012	13,1	1 070,1	5 807,6	1 244,6
Population urbaine (% of Total)	2012	43,0	40,8	46,0	75,7
Densité de la population (au Km²)	2012	64,9	34,5	70,0	23,4
Revenu national brut (RNB) par habitant (\$ 1 U)	2011	1 070	1 609	3 304	38 657
Participation de la Population Active - Total (%)	2012	42,4	37,8	68,7	71,7
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2012	43,9	42,5	39,1	43,9
Valeur de l'Indice socio-spécifique de dévelop. humain	2007-2011	0,457	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 106 pays)	2012	154
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2005-2011	33,5	40,0	22,4	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2012	2,6	2,3	1,3	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2012	3,4	3,4	2,3	0,7
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2012	43,3	40,0	28,5	16,6
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2012	2,4	3,6	6,0	16,5
Taux de dépendance (%)	2012	84,3	77,3	52,5	49,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2012	98,4	100,0	103,4	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2012	24,5	49,8	53,2	45,5
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2012	59,6	58,1	67,3	77,9
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2012	60,7	59,1	69,2	81,2
Taux brut de natalité (pour 1000)	2012	36,3	33,3	20,9	11,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2012	8,6	10,9	7,8	10,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2012	50,4	71,4	46,4	6,0
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2012	85,9	111,3	66,7	7,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2012	4,7	4,2	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	370,0	417,8	230,0	13,7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2012	13,9	31,6	62,4	71,4
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004-2010	5,9	49,2	112,2	276,2
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004-2009	42,0	134,7	187,6	730,7
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2005-2010	51,9	53,7	65,4	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2010	72,0	67,3	86,4	99,5
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	90,0	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2010	52,0	39,8	56,2	99,9
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2011	0,7	4,6	0,9	0,4
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2011	136,0	234,6	146,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2011	95,0	81,6	83,9	95,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2011	82,0	76,5	83,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2011	19,2	19,8	17,4	1,7
Apport journalier en calorie par habitant	2009	2 479	2 481	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2010	5,7	5,9	2,9	8,2
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-2012	86,2	101,9	103,1	106,6
Primaire - Filles	2010-2012	89,0	98,4	105,1	102,8
Secondaire - Total	2010-2012	42,1	42,3	66,3	101,5
Secondaire - Filles	2010-2012	40,3	38,5	65,0	101,4
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011	30,6	43,2	58,6	80,0
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2009-2010	49,7	67,0	80,8	98,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2009-2010	61,8	75,8	86,4	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2009-2010	38,7	58,4	75,5	97,9
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008-2010	5,6	5,3	3,9	5,2
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2011	20,0	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2000-2009	0,7	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2011	43,8	23,0	28,7	40,4
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,4	1,2	3,1	11,4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2013

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Annexe II. Portefeuille des projets nationaux actifs au 29/08/2013

Secteur Titre du projet	Date approbation	Montant (UC)	Type	Décaisse- ment %	Classement *
TRANSPORT Autoroute Dakar - Diamniadio	15/07/2009	45.000.000	Prêt	96,9	Non PP/Non PPP
EAU ET ASSAINISSEMENT Deuxième sous-programme ALEPA en milieu rural	18/02/2009	30.000.000	Prêt	69,9	Non PP/Non PPP
AGRICULTURE Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) - prêt supplémentaire	31/01/2011	8.400.000	Prêt	58,4	Non PP/Non PPP
Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA)	19/10/2005	20.000.000	Prêt	73,6	Non PP/Non PPP
Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (GAFSP)	26/04/2013	2.000.000	Prêt	0	Non PP/Non PPP
DEVELOPPEMENT RURAL Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques du lac de Guiers (PREFELAG)	04/09/2013	15.000.000	Prêt	0	Non PP/Non PPP
Projet de Pistes Communautaires en Appui au Programme National de Développement PPC/PNIDL	17/07/2013	15.000.000	Prêt	0	Non PP/Non PPP
ENERGIE Projet électrification rurale	13/10/2004	9.580.000	Prêt	38,3	PPP
GOVERNANCE Projet d'appui à la croissance inclusive et à la compétitivité économique (PACICE)	19/06/2013	25.540.000	Prêt	0	Non PP/Non PPP
Projet d'appui à la promotion du secteur privé	10/09/2012	4.040.000	Prêt	5,0	Non PP/Non PPP
Programme d'appui aux réformes économiques	06/06/2011	27.000.000	Prêt	100	Non PP/Non PPP
TOTAL		202.955.087		56,7	1 PAR / 12

* SAP : PP (Projet problématique) ; PPP (Projet potentiellement problématique) ; PAR (Projet à risque = projet classé PP ou PPP)

Statut des rapports d'achèvement (RAP) des opérations du secteur social récemment clôturés		
PROJET SANTE II	clôture : juin 2012	RAP : juin 2013
PROJET EDUCATION IV	clôture : décembre 2011	RAP : juin 2012
PROJET EDUCATION III	clôture : Juin 2009	RAP : Décembre 2009
Statut des rapports d'achèvement (RAP) des opérations du secteur agricole récemment clôturées		
PMIA (Modernisation agricole)	clôture : juin 2006	RAP : septembre 2008
PAPEL II (Elevage)	clôture : juin 2009	RAP : août 2009
PPC/PNIR (Pistes rurales)	clôture : septembre 2009	RAP : janvier 2010
PADERBA (Bassin de l'Anambé)	clôture : décembre 2010	RAP : juin 2011

Annexe III : Principaux projets connexes financés par d'autres partenaires au développement du pays

Partenaires et techniques et financiers	Principaux domaines d'intervention
AFD	Promotion de l'éducation de base et de la formation professionnelle, développement urbain et le financement des infrastructures urbaines, appui au secteur productif
BADIF-A, ROAD	Développement rural et agriculture, eau/assainissement
BAI	Agriculture et Développement rural, énergie, infrastructures, hydraulique/assainissement, environnement, Education, santé, Promotion de l'Emploi, Gouvernance, lutte contre la pauvreté
Banque islamique de développement	Développement rural et agro-industriel, santé, eau/assainissement, éducation
Banque Mondiale	Agriculture, développement rural, infrastructure, environnement, transports, santé, nutrition, protection sociale, énergie et eau, développement des secteurs public et privé, gestion des catastrophes naturelles.
Banque ouest africaine de développement	Agriculture et Développement rural, énergie, infrastructures, hydraulique/assainissement, environnement, Education, santé
FMI	Facilité de protection contre les chocs extérieurs
Fonds nordique	Infrastructures, santé, eau/assainissement, éducation, genre
UNESCO	Education, Formation professionnelle, Science, Culture
Union Européenne	Assainissement, infrastructures, commerce, gouvernance, lutte contre la pauvreté, appui aux acteurs non étatiques
Luxembourg, BID, GEZ, USAID, Canada, PNUD, BM, BAI	Entrepreneuriat et emplois des jeunes, Développement de chaînes de valeurs au profit des jeunes et femmes, mise en place de plateformes pour la promotion de l'emploi, Appui à la promotion des jeunes et des Femmes
Allemagne	Développement économique durable, appui à la décentralisation et au développement local en tenant compte de la promotion de la paix en Casamance, énergies renouvelables et efficacité énergétique, éducation de base et culture
Belgique	Micro-finance, santé, eau et assainissement, éducation, renforcement des capacités, aménagement rural
Canada	Éducation, agriculture, micro finance, gouvernance, environnement et égalité entre les femmes et les hommes.
Espagne	Développement rural et agro-industrie, pêche, tourisme, santé, éducation, genre, environnement et ressources naturelles
Iran	Secteur privé, énergie, éducation
Italie	Développement rural, éducation, enfance, habitat, environnement et ressources naturelles, renforcement de capacités
Japon	Santé, eau/assainissement, éducation, environnement et ressources naturelles
Koweït	Infrastructure
Luxembourg	Appui à la gouvernance économique locale, infrastructures, santé, hydraulique, éducation, société civile, cofinancement ONG, assistance technique
USAID/USA/MCA	Secteur privé, développement économique, santé, éducation, renforcement des capacités, infrastructures, chaînes de valeur, environnement et ressources naturelles
Taïwan	Développement rural et agro-industrie, éducation, genre

Sources : DCEF/MEF, 2010 et compléments SNFO

Annexe IV. Résumé des modalités de passation des marchés
(Montants exprimés en millions d'UC)

Tableau B.5.1 : Présentation succincte des modalités de passation de marchés

Catégories de dépenses au titre du projet	Millions d'UC			Total
	Utilisation des PNPM	Utilisation des Règles et procédures de la Banque	Marchés non financés par la Banque	
TRAVAUX				
Construction et réhabilitation de bâtiments	1,17(0,97)			1,17(0,97)
Fermes aquacoles	1,41 (1,17)			1,41 (1,17)
Kiosques, exploitations et fermes avicoles	0,44(0,44)			0,44(0,44)
Fermes agro-pastorales		7,23 (5,92)		7,23 (5,92)
BIENS				
Véhicules	0,26(0,09)			0,26(0,09)
Équipements informatiques et de bureau	0,06(0,06)			0,06(0,06)
Mobilier de bureau	0,05(0,05)			0,05(0,05)
Équipements des centres, SIE, PTFMI et de fabriques d'aliments		2,89(2,89)		2,89(2,89)
Intrants	0,27(0,27)			0,27(0,27)
SERVICES				
Activités de formation		0,38 (0,32)		0,38 (0,32)
Étude et contrôle des travaux		0,68 (0,68)		0,68 (0,68)
Conception SIE		0,18 (0,18)		0,18 (0,18)
Conception de PTFMI		0,10(0,10)		0,10(0,10)
Gestion de fonds de crédit		5,3(5,3)		5,3(5,3)
Consultants individuels		0,17 (0,07)		0,17 (0,07)
Conventions (ANA, ANIDA, DRDR,...)		0,76(0,76)		0,76(0,76)
Audit		0,13(0,13)		0,13(0,13)
Fonctionnement	2,08(1,70)			2,08(1,70)
Total	5,74(4,75)	17,82 (16,35)		23,54(21,19)

NB : () Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAD

I. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du projet s'appuiera sur deux approches : l'approche par l'offre et l'approche par la demande.

1. **L'approche par l'offre** : elle consistera à mettre en place des infrastructures technologiques pilotes dans la filière agricole (fermes agricoles et piscicoles intégrées ainsi que les plateformes multifonctionnelles). L'objectif est non seulement de créer des emplois durables et décentes à travers ces infrastructures; mais de les vulgariser afin de relever les rendements agricoles. En outre, les plateformes multifonctionnelles permettront aux femmes de dégager plus de temps des travaux domestiques pour les activités génératrices de revenu. Ces infrastructures seront mises en place en collaboration avec des agences spécialisées de mise en œuvre (ANIDA, ANA et le Programme de plateforme multifonctionnelle). Les critères fondamentaux de sélection sont:

- Être jeune ou femme
- Être ressortissant du village qui a cédé le foncier ou d'un village dans un rayon de 3 km de celui-ci.

D'autres considérations comme l'appartenance au secteur d'activité peuvent valoir des bonus.

Le comité de sélection des bénéficiaires, présidé par le Sous-préfet du village cédant le foncier, comprend entre autres le chef de village cédant, les représentants des associations des jeunes et des femmes, les représentants des communautés locales de développement, le Point Focal régional du projet.

2. **L'approche par la demande** : dans cette approche, tous les six (6) mois, un appel à propositions, à l'attention des jeunes et des femmes, sera lancé sur toute l'étendue du territoire pour recevoir des projets essentiellement dans la filière de l'agriculture⁷. Les projets devront être implantés dans les régions cibles (Casamance naturelle, Fatick, Thiès, Kaolack et les banlieues de Dakar). La sélection des projets se fera en deux (2) tours, par un comité régional. Entre les deux tours, un renforcement de capacité sera assuré aux présélectionnés en vue de leur permettre de mieux présenter les projets au second tour. Les projets seront soumis (au premier et deuxième tour) à travers des formulaires simplifiés fournis à cet effet. Deux types de critères seront utilisés :

a. Critères fondamentaux

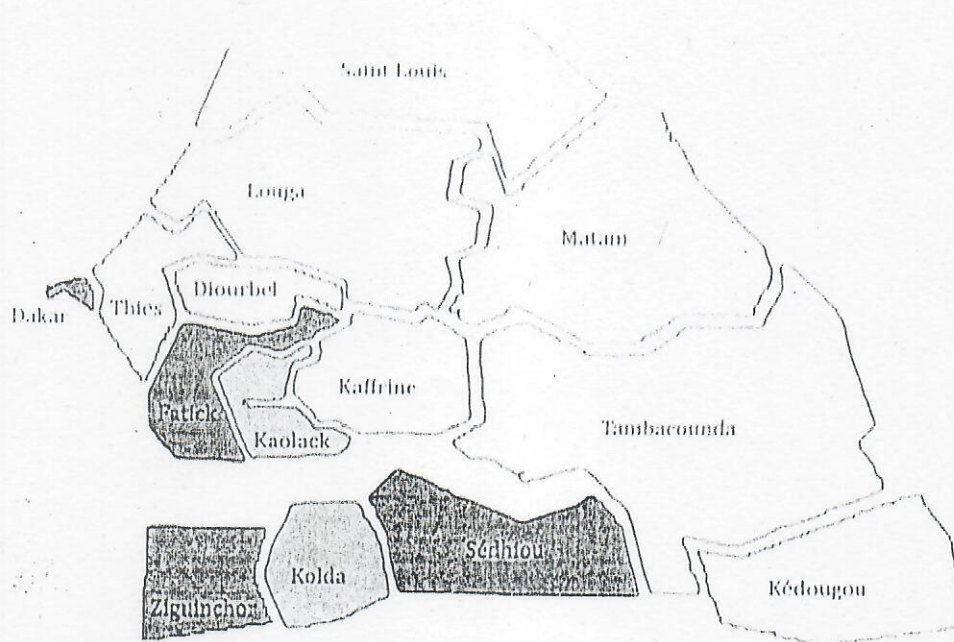
Chaque projet doit obligatoirement remplir ces critères avant d'être soumis aux critères additionnels. Ce sont :

- Le potentiel de création d'emploi
- La rentabilité financière
- La faisabilité

⁷ La filière de l'agriculture s'entend ici dans son sens le plus large. Elle comprend :

- la production animale et végétale, y compris les produits de mer
- la transformation de ces produits
- tous les métiers concourant à la fabrication des instruments de production dans la filière agricole

Annexe VI: Carte administrative du Sénégal avec les zones d'intervention



Régions d'intervention du PAPEJF

Avertissement : Cette carte, mise à disposition par la Banque africaine de développement, est exclusivement réservée à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières qui y figurent n'impliquent, de la part de la Banque et de ses membres, aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque ni son approbation desdites frontières

b. Critères additionnels

Ce sont des critères qui permettent de départager les projets qui remplissent les critères fondamentaux :

- Le caractère intégré du projet⁸
- La combinaison des deux critères d'âge et de genre⁹ pour les bénéficiaires
- Les projets portant sur la transformation de produits de la filière agricole
- La soumission du projet par une organisation plutôt que par un individu

Ces projets seront entièrement financés à travers un crédit de PAFEF (40% du coût du projet, à un taux d'intérêt très réduit) et d'une institution financière (60% du coût du projet). Le mécanisme de financement donne plus de détail sur cet aspect. Finalement, un programme complet d'accompagnement leur sera assuré jusqu'à la maturité des projets.

II. MECANISME DE FINANCEMENT

Le financement du PAFEF se fera à travers un mécanisme qui favorisera l'accès des bénéficiaires aux institutions de micro finance (IMF) des zones concernées, en s'attaquant aux obstacles identifiés pendant la mission de préparation. En effet, les cibles ont identifié trois (3) obstacles majeurs à l'accès au financement des IMF, donc à la promotion de l'entrepreneuriat : (i) le caractère excessif des taux d'intérêt, (ii) la difficulté d'assurer les apports personnels exigés par les IMF et (iii) l'indisponibilité, à leur niveau, des garanties exigées.

Ce financement visera essentiellement à couvrir 40% soit du coût du projet, sous forme de prêt à un taux assez concessionnel (de l'ordre de 3%). Ceci permettra d'une part de réduire le coût du crédit et d'autre part d'apporter une solution à la question d'apport personnel exigé par les IMF, qui est généralement de l'ordre de 20% du coût du projet. La problématique liée à la garantie sera adressée par la combinaison des 40% d'apport du Programme (une garantie indirecte) et du crédit-bail qui est un instrument utilisé par un des IMF potentielles partenaires. Des accords de principe de collaboration avec les 3 importantes IMF de la place sont obtenus (Crédit mutuel du Sénégal, Pamecas et Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal) qui ont une assise financière et une couverture géographique appréciables.

Le mécanisme proposé fera intervenir les structures ci-après :

1. Institution financière centrale

Une institution financière centrale sera sélectionnée pour recevoir le financement du projet. Cette institution assurera le refinancement des autres institutions financières qui participeront au programme. Cette structure sera désignée sur la base d'une évaluation rigoureuse, tenant compte de son management, de ses méthodes d'évaluation et de gestion du risque, de sa solvabilité, de sa gestion de portefeuille, etc. Une assistance technique pourra être proposée afin de renforcer ses ressources humaines.

⁸ Ce sont des projets qui mettent ensemble plusieurs activités de la chaîne de valeur agricole de sorte que l'output des uns constitue l'input des autres. Pour cette raison, deux projets présentés par deux entités différentes peuvent être jugés intégrés si l'output de l'un constitue l'input de l'autre et s'il y a une sorte d'agrément de collaboration entre les deux entités

⁹ Pour cette raison, un projet qui emploie les jeunes filles recevra un bonus par rapport à un qui emploie les jeunes hommes ou les femmes âgées.

2. Autres institutions de micro finance participantes.

En plus de l'institution financière centrale, d'autres institutions de micro finance participeront au mécanisme. Elles recevront, toutes, directement les demandes de financement de projets jugés éligibles par le Comité de Sélection. Le portefeuille de projets sélectionnés à la fois par le Comité de Sélection et par l'IMF sera soumis à l'institution financière centrale afin de solliciter son accord pour le financement. Cette dernière mettra alors à la disposition de l'institution financière la part liée au financement de projets (40%). Ces institutions seront sélectionnées sur des critères identiques aux critères de sélection de l'institution financière centrale évoqués ci-dessus.

3. Le comité de sélection

Le comité se réunira périodiquement en vue de sélectionner les projets à financer selon des critères prédéfinis. Il sera composé au moins de :

- Représentants des IMF partenaires
- Représentants de CRD
- Représentants des ministères de l'Agriculture, de la Jeunesse et de la pêche
- ADPME
- Conseil National du Patronat (au niveau régional)
- Point Focal du projet